Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses

Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 57 (1972)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

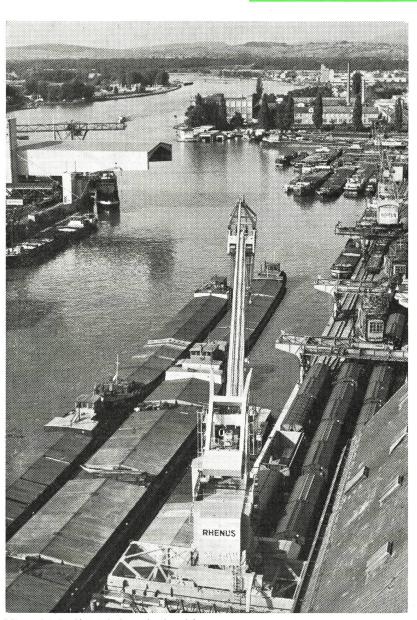
5

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Paraît chaque mois 57º année Lausanne Mai 1972

Le Messager Raiffeisen





Bâle, point de départ de la navigation rhénane

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL (système Raiffeisen)

69° Congrès Raiffeisen suisse

Samedi 10 et dimanche 11 juin 1972 à Bâle

Programme général du Congrès

Samedi 10 juin 1972

10 h. 15 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union au Casino, salle Hans Huber, (Barfüsserplatz) à Bâle

12 h. 15 Dîner

14 h. 45 Assemblée des délégués de l'Union suisse à la grande salle des Congrès du bâtiment de la Foire suisse à Bâle

18 h. 30 Souper

20 h. 45 Soirée récréative à la grande salle des Congrès du bâtiment de la Foire suisse à Bâle

Dimanche 11 juin 1972

Services divins

Dès

9 h. 30 Départ pour les excursions en cars et en bateau Vers

15 h. 00 Arrivée à la gare CFF de Bâle Départ des trains de Bâle pour le voyage de

Les excursions auront lieu par n'importe quel temps.

Les logements réservés ne pourront plus être décommandés.

Les cartes de participation, ainsi que les bons et les insignes seront expédiés le lundi 5 juin.

CONVOCATION

A LA 69° ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS

DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

Samedi 10 juin 1972, à 14 h. 45 dans la grande salle des congrès du bâtiment de la Foire suisse à Bâle

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture par le président, M. Paul Schib, conseiller national.
- 2. Désignation des scrutateurs.
- 3. Allocution de bienvenue du conseiller d'Etat E. Wyss.
- Rapport du directeur A. Edelmann, D^r en droit, sur « Le mouvement Raiffeisen suisse en 1971 ».
- 5. Présentation des comptes annuels de 1971 et rapport du directeur J. Roos.
- 6. Rapport du Conseil de surveillance, présenté par M. René Jacquod, président.
- Approbation des comptes annuels et résolution concernant la répartition du bénéfice de l'exercice 1971.
- 8. Elections a) du Conseil d'administration et de son président.
 - b) du Conseil de surveillance et de son président.
- 9. Divers et discussion générale.

Droit de délégation, selon art. 11 des statuts de l'Union:

« Chaque Caisse affiliée a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum cinq délégués. Chaque délégué n'a droit qu'à une voix. Les délégués doivent justifier leurs pouvoirs au moyen d'une procuration écrite. »

Les bulletins de vote seront délivrés à l'entrée de la salle des congrès sur présentation de la carte de participant timbrée.

Saint-Gall, le 30 mars 1972

Le Conseil d'administration

CONVOCATION

A LA 30° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA COOPÉRATIVE DE CAUTIONNEMENT DE L'UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

le samedi 10 juin 1972, à 10 h. 15 au « Stadt-Casino » à Bâle

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture par le président, M. Paul Schib, conseiller national.
- 2. Nomination des scrutateurs.
- 3. Rapport sur l'activité de la Coopérative en 1971 et présentation des comptes annuels par M. Paul Klaus, gérant.
- 4. Rapport de l'organe de contrôle.
- Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'utilisation de l'excédent d'exploitation.
- 6. Revision des statuts.
- 7. Elections statutaires:
 - a) du Conseil d'administration et de son président
 - b) de l'organe de contrôle.
- 8. Divers.

Saint-Gall, le 28 mars 1972.

Pour le Conseil d'administration :

Le président : P. Schib.

Avant-propos sur le Congrès

Les 10 et 11 juin prochain, les délégués des Caisses Raiffeisen suisses se réuniront pour la cinquième fois à Bâle.

Les membres chevronnés de nos comités se souviennent certainement encore de l'accueil chaleureux qui leur fut réservé, à quatre reprises déjà, par la belle et grande métropole du Nord du pays, seul port maritime de la libre Helvétie, puisque la navigation rhénane, qui y a son point de départ, la relie aux vastes Océans. Grâce à l'obligeance du Syndicat d'initiative de Bâle-Ville, nous avons le privilège de pouvoir publier dans ce numéro plusieurs articles qui permettront, maintenant déjà, aux congressistes de juin 1972, de bien préparer leur programme, de se faire une idée précise des nombreuses curiosités qu'offre Bâle à ses visiteurs : musées, monuments historiques, galeries d'art, sans oublier les ponts sur le Rhin.

Bâle-Ville, place bancaire de réputation mondiale, n'a pas de Caisses Raiffeisen. Bâle-Campagne, en revanche, fut l'un des premiers cantons à s'assurer les avantages des coopératives d'épargne et de crédit lancées dans notre pays par le curé Traber, au début de ce siècle. L'excellent article « Les Caisses Raiffeisen à Bâle-Campagne » que l'on trouvera plus loin et dû à la plume de M. Albin Simon, président de la Fédération des Caisses de crédit mutuel de ce demi-canton, nous confirmera, — si cela était encore nécessaire — que les 10 et 11 juin prochain nous serons reçus par une vaillante phalange de fervents adeptes de notre cause.

Les quelques chiffres ci-après, glanés dans les anciennes collections du « Messager », illustrent l'essor pris par notre mouvement depuis le premier rendez-vous bâlois de 1942:

Congrès de Bâle en	Nombre d e délégués	Nombre de Caisses affiliées
1942	1 200	704
1952	1 400	934
1960	1 800	1 058
1966	1 900	1 110
1972	5	1 150

Nous ne croyons guère nous tromper en prédisant que plus de 2 000 coopérateurs se retrouveront cette année à Bâle, l'envoûtante cité des bords du Rhin.

Le Congrès de 1972 se déroulera selon le programme général publié dans ce numéro.

Le samedi 10 juin, en levée de rideau, la Coopérative de cautionnement tiendra à 10 h. 15, au Casino de Bâle, sa 30° assemblée générale. La manifestation de cette année revêtira une importance particulière, puisque les délégués devront se prononcer sur le projet de revision des statuts qui leur sera présenté, dont le but est de maintenir, d'une part, les conditions indispensables à l'élargissement des possibilités d'intervention des Caisses affiliées dans le domaine du crédit, dans le sens d'une augmentation des mon-

tants à cautionner et, d'autre part, d'assurer l'accroissement des prestations de service au profit de l'artisanat et du commerce local, secteurs qui jusqu'ici n'entraient en considération, dans nos coopératives locales, que d'une manière assez superficielle. Les énormes restructurations de l'économie de nos communes rurales ont eu pour effet d'accroître sensiblement les exigences touchant à la satisfaction du crédit. Dans la lutte sans merci que se livrent les établissements financiers du pays, ce magnifique instrument qu'est notre Coopérative de cautionnement est le plus fort atout que nous ayons dans notre jeu. Soyons-en toujours bien conscients.

A 14 h. 45 se déroulera dans la grande salle des congrès du bâtiment de la Foire suisse d'échantillons, la 69° assemblée des délégués de l'Union suisse. Selon la bonne tradition, des appareils écouteurs permettront l'audition simultanée des rapports en français et en italien durant leur lecture en allemand, allégement qui sera particulièrement apprécié des délégués de la Suisse latine.

L'ordre du jour comprend le discours d'ouverture du président de l'Union suisse et les souhaits de bienvenue du représentant du Gouvernement du demi-canton de Bâle-Campagne, M. E. Wyss, conseiller d'Etat. Puis M. A. Edelmann, directeur de l'Office de revision, présentera le rapport habituel sur l'activité déployée en 1971 par le Département qu'il dirige. M. J. Roos proclamera les résultats principaux et commentera la situation, au 31 décembre dernier, de la Caisse centrale dont il est le directeur.

M. René Jacquod, président du conseil de surveillance, donnera lecture du rapport de cet organe et soumettra au vote les propositions habituelles concernant l'approbation des comptes et la répartition du bénéfice. Accusant une augmentation record de 179 millions de francs, le bilan au 31 décembre 1971 a passé à 1220 millions de francs. Les organes de l'Union proposent d'utiliser de la façon suivante l'excédent du compte d'exploitation de fr. 3 010 980,67:

fr. 1 700 000.— paiement de l'intérêt statutaire de 5 % aux parts sociales

fr. 1 200 000.— versement au fonds de réserve

fr. 110 980.67 report à compte nouveau.

A l'ordre du jour figurent, cette année, les élections statutaires ordinaires pour la période administrative 1972-1976. Voici la composition actuelle des deux organes supérieurs de l'Union suisse :

Conseil d'administration:

Président : Schib Paul, Möhlin AG

Vice-président : Urfer Pierre, Fontainemelon NE

Membres: Birrer Jules, Daiwil/Willisau LU; Blanc Willy, Barberêche FR; Blötzer Jean, Viège VS; Burdet Alfred, Mathod VD; Ceppi Plinio, Mendrisio TI; † Eugster Gallus, Weinfelden (décédé en novembre 1971); Müller Fritz, Unterlangenegg BE; Nussbaumer Sylvain, Oberägeri ZG; Reimann Robert, Wölflinswil AG; Rivollet Joseph, Choulex GE; Simon Albin, Allschwil BL; Vogt Paul, Güttingen TG.

Conseil de surveillance :

Président : Jacquod René, Bramois VS Membres : Ackermann Albert, Montsevelier JB; Gubler Alfred, Winznau SO; Hottinger Rodolphe, Wädenswil ZH; Werder Mathias, Mörschwil SG.

Le poste vacant à la suite du décès de M. Gallus Eugster, ancien président du conseil d'administration, devra être repourvu. Par ailleurs, lors de la séance commune d'avril des conseils de l'Union suisse, les membres suivants déclarèrent ne plus accepter le renouvellement de leur mandat. Ce sont

Au conseil d'administration

MM. Jean Blötzer, Viège VS; Müller Fritz, Unterlangenegg BE; Rivollet Joseph, Choulex GE.

Au conseil de surveillance

MM. Rodolphe Hottinger, Wädenswil ZH; Mathias Werder, Mörschwil SG.

Après avoir pris contact avec les comités des Fédérations concernées et en parfait accord avec eux, les conseils de l'Union proposeront les candidats suivants :

Pour le conseil d'administration

MM. Ernest Neuenschwander, né en 1917, chef de section Ia au Service de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique, président de la Caisse de Bowil (BE) et vice-président de la Fédération bernoise des Caisses Raiffeisen:

D' Gion Clau Vincenz, né en 1921, conseiller aux Etats, gérant du dépôt « VOLG» de Landquart, président de l'Union des paysans du canton des Grisons, membre du comité de la « Caisse de crédit » de ce canton, membre de la Caisse d'Andiast;

Albert Schwendimann, né le 31 juillet 1927, gérant de la Caisse d'Andwil (SG), syndic de sa commune, député et juge au tribunal de district. Depuis novembre 1971, président de la Fédération saintgalloise des Caisses Raiffeisen;

Edmond Desbaillets, né en 1921, agriculteur et vigneron, vice-président de la Caisse de Satigny, membre du comité de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen.

Pour le conseil de surveillance

MM. Othmar Julen, né en 1912, hôtelier, gérant de la Caisse de Zermatt, président de bourgeoisie. Depuis 1960 membre du comité de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais;

Franz Brülhart, né le 2 février 1922, gérant de la Caisse d'Ueberstorf FR, syndic et député. Depuis 1968, président de la

Fédération de Fribourg allemand des Caisses Raiffeisen, membre de l'organe de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse.

Les conseils supérieurs de l'Union sont convaincus de soumettre ainsi aux délégués une liste de candidats représentant non seulement les institutions et les régions dont ils sont issus, mais encore toutes les couches des populations réunies au sein de notre mouvement. Ces Messieurs ont déjà donné de multiples preuves de leurs capacités de coopérateurs actifs et ils seront en mesure d'assurer à la satisfaction générale l'administration de l'organisation faîtière des Caisses Raiffeisen du pays.

L'ordre du jour ne comprenant aucun objet spécial, l'assemblée pourra être close à temps, de manière à permettre aux délégués de prendre « l'air de Bâle » avant le repas du soir.

La traditionnelle soirée récréative débutera à 20 h. 45, dans la grande salle des congrès du bâtiment de la Foire d'échantillons.

Le dimanche est réservé aux excursions en cars et en bateau.

Comme ses devanciers, le Congrès de Bâle de 1972 joindra ainsi l'utile à l'agréable et procurera aux délégués l'occasion de créer ou de renouveler de solides liens d'amitié.

Nous donnons rendez-vous aux représentants des Caisses Raiffeisen suisses à Bâle, les 10 et 11 juin prochain et leur disons aujourd'hui déjà:

« Soyez les bienvenus. »

- pp -

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Editeur:

Union sulsse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements : Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffelsen) 9001 Saint-Gall

Impression:

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces:

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales Prix du mm: 15 centimes

Abonnements

 a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires)

de sociétaires) fr. 10.—
facultatifs fr. 6.—

c) privés fr. 10.—

79

Petit aperçu historique de la ville de Bâle

En 44 av. Jésus-Christ, le général romain Lucius Munatius Plancus commença la construction de la Colonia Raurica; à la même époque, les Romains érigèrent un beffroi sur la colline où se trouve actuellement la cathédrale.

Le nom « Basilea » est mentionné pour la première fois par un historien en 374 sous le règne de l'empereur Valentin I. On ne sait pas au juste, si ce nom est d'origine celte, germanique, latine ou grecque. On peut l'interpréter de plusieurs manières :

Vasala: ville d'eau (celte) Basilea = mont royal (grec ou latin)

Au VI^e siècle, Bâle devint *siège d'évêché* et fut élevé au rang de ville vu son importance et sa situation.

La première église paroissiale fut construite sur la « Burgzinne » en 600; l'église Saint-Martin domine encore aujourd'hui la vieille ville.

En 917, la ville fut saccagée par les Hongrois, la cathédrale, achevée peu avant, détruite et l'évêque tué.

L'empereur Henri II contribua largement à la reconstruction de l'évêché par des dons importants. L'empereur et sa femme Kunégonde furent sculptés dans la pierre et proclamés saints protecteurs de la ville.

En 1061, le roi Henri IV reçut à Bâle la couronne envoyée par les Romains.

En 1083, l'évêque Burchard de Hasenburg fonda l'abbaye de Saint-Alban.

En 1225, l'évêque Henri de Thoune vendit le trésor de l'Eglise aux Juifs et finança avec les fonds obtenus la construction d'un pont sur le Rhin, un des premiers entre le lac de Constance et la mer. (Ce pont en bois ne fut détruit qu'en 1903 et remplacé par une construction en pierre, inaugurée en 1905.) Grâce à ce passage, Bâle devint le point de mire du trafic européen.

En 1349, Bâle fut ravagé par la peste. Plus de 14 000 citoyens auraient trouvé la mort, dit-on, à la suite de cette épidémie.

En 1356, la ville fut presque entièrement détruite par *un tremblement de terre*. Six ans plus tard, Bâle était reconstruit.

L'événement le plus marquant du XVe siècle fut le « Grand Concile » qui dura de 1431 à 1448. Presque toute l'Europe se donna rendez-vous à Bâle: princes de l'Eglise, empereurs, rois, savants, artistes, etc. L'industrie du papier et l'imprimerie, alors au début de son apogée, contribuèrent à la renommée de Bâle. Conrad Witz, le peintre attitré du Concile, choisit Bâle comme lieu de résidence. Les merveilleux tableaux, eaux-fortes et gravures sont exposés au Musée des Beaux-Arts.

En 1444, Bâle fut menacé par les armées du dauphin, Louis de France. Grâce à la vaillance et à l'héroïsme des Confédérés, les Français et les Autrichiens furent battus à Saint-Jacques sur la Birse.

Le pape Pie II, qui participa en qualité de clerc au Grand Concile, autorisa à la ville de Bâle la fondation d'une *Université en* 1460. Malgré les tribulations pendant la Réforme et au XIX^e siècle (questions séparatistes), Bâle est devenu un centre intellectuel de premier ordre. Des hommes tels que *Bernoulli*, *Euler*, *Jacob Burckhardt*, *Nietzsche*, etc., ont publié leurs œuvres à Bâle.

En 1471, l'empereur Frédéric III octroya à la ville le droit de tenir deux fois par an des *foires*. Cette tradition s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui, bien que ces manifestations n'aient plus aucune importance économique. La foire du printemps a cédé depuis 1917 sa place à la Foire suisse d'échantillons, qui contribue dans une large mesure au développement industriel et commercial de la Suisse.

En 1501, Bâle fait son entrée au sein de la Confédération (13 juillet 1501). La cérémonie officielle eut lieu sur la place du Marché

En 1522, Johann Oekolampad choisit Bâle comme lieu de résidence et devint le réformateur des Eglises bâloises.

Paracelsus, alias Théophraste de Hohenheim, exerça son influence comme rénovateur de la médecine à Bâle de 1527 à 1528.

Erasme de Rotterdam, érudit célèbre, habita jusqu'à sa mort dans la maison « Zum Luft » de l'imprimeur Jérôme Froben.

L'industrie de la soie fut introduite à Bâle par les premiers réfugiés protestants français. Dès 1541, beaucoup de ces réfugiés se firent naturaliser.

L'anatomiste bien connu, Andreas Vesalius publia son livre: « La structure du corps humain » et procéda pour la première fois à une dissection complète du corps humain.

En 1610, le premier hebdomadaire parut à Bâle sous le nom de « Ordinarie Wochenzeitung ».

Le bourgmestre, Rodolphe W ettstein (1594-1666) obtint au traité de Westphalie la reconnaissance de l'indépendance de la Confédération.

Selon une proposition de R. Wettstein, le Grand Conseil et l'Université acquirent en commun la collection d'art de Boniface Amerbach (1494-1562), comprenant des tableaux de Holbein et de divers maîtres anciens, exposés aujourd'hui au Musée des Beaux-Arts.

Le greffier de la ville, Isaac Iselin fonda en 1777 une société sous le nom de « Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen » qui existe encore aujourd'hui.

Après la chute de Napoléon I^{er} les armées alliées traversèrent la ville (1814-1815). A leur tête se trouvaient Alexandre I^{er} tzar de toutes les Russies, François II empereur d'Autriche et le roi Frédéric Guillaume de Prusse.

Les questions séparatistes furent examinées à la diète fédérale et ont abouti à la séparation des deux cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne.

Ainsi se termine cette brève chronique de la ville de Bâle.

Bâle en quelques lignes

Décrire en peu de mots la ville de Bâle, sujet si complexe et si varié, la deuxième ville de Suisse, qui s'agrandit sans cesse, qui fut depuis si longtemps le lieu de rencontre des savants, des hommes de sciences et des artistes, ainsi que le centre du commerce international, de l'industrie, des grandes banques, des assurances et des maisons de transport, à la fois porte d'entrée et de sortie de la Suisse, quelle prétention! Non, ce n'est vraiment pas possible, combien faudra-t-il se limiter, combien devrons-nous être modestes.

Pensons tout d'abord à la ville d'art et de culture qui s'efforce d'être digne de ses grands hommes d'autrefois, tels que les imprimeurs Froben et Amerbach, l'humaniste Erasme de Rotterdam, le mathématicien Euler, la dynastie des Bernouilli, l'historien d'art Jakob Burckhardt, l'homme d'Etat Jean Rodolphe Wettstein. Soulignons les œuvres des maîtres Conrad Witz et Hans Holbein, précieusement conservées. Mentionnons aussi les trésors des musées provenant de collections particulières uniques au monde. Citons enfin notre Université datant de 1460. La ville lui doit beaucoup en raison de son influence et de l'étendue de ses relations.

Un coup d'œil dans les rues, sur les places, petites et grandes, permet à celui qui sait voir, de se reporter aux temps passés. Il restera alors impressionné, en contemplant la cathédrale, par l'ambiance reposante qui s'en dégage. Il sera saisi par la majesté de la Pfalz classique dominant le Rhin. Il admirera le Spalentor, une des plus belles portes datant du Moyen Age.

Il faut cependant aussi penser aux arts contemporains qui figurent sous forme de fontaines et de fresques. Quant à la vie musicale, elle est intense dans cette ville qui a le privilège d'avoir eu un Weingartner et actuellement un Paul Sacher, qui mérite bien de sa ville natale.

Dans cette cité d'industrie et de commerce c'est la chimie issue des teintureries, qui domine et les cinq plus grandes entreprises de colorants et de produits pharmaceutiques ont leur siège à Bâle, ville où s'est installée également la banque des règlements internationaux.

Et le port du Rhin, par lequel s'écoule le tiers des importations du pays. Parlons aussi de la Foire d'échantillons, cette manifestation nationale qui attire chaque année plus d'un million de visiteurs dans le coude du Rhin.

N'oublions pas dans cette rapide revue les innombrables bâtiments modernes, les banques et les assurances.

Disons encore un mot de l'hospitalité de la ville, célèbre depuis plus de 500 ans puisque le grand concile de Bâle y siégeait de 1431 à 1447. Celui qui invite a le devoir d'offrir quelque chose à ses hôtes et dans cet ordre d'idées, nous pouvons dire que Bâle fait honneur à sa renommée. Bâle, où l'on fête depuis des centaines d'années le traditionnel « Vogel Gryff » ou mieux encore le fastueux carnaval pétulant de joie et de drôleries, Bâle qui offre aux théâtres de Suisse, à la radio, aux cinémas, voire même

aux cabarets ses maîtres de l'humour et du « sketch », vit dans une atmosphère telle que chaque invité s'y sent à l'aise.

Rien d'étonnant alors que l'affluence des visiteurs du jardin zoologique augmente d'année en année; rien d'étonnant qu'il existe à Bâle et seulement à Bâle, un ordre des amis de la bonne cuisine qui a pour but de cultiver l'art de bien recevoir.

Pour couronner cette description, disons encore que les sportifs de tous genres, sauf peut-être les alpinistes, trouvent l'occasion de s'adonner à leur passion.

Et celui qui désire chercher d'où provient le charme et le caractère de Bâle, peut se rendre, en quelques minutes du cœur de la ville, dans la riante campagne bâloise, flâner dans les ravissants villages d'Alsace ou parcourir la Forêt-Noire.

Toutes ces réflexions cependant sont incomplètes et il est bien oiseux de vouloir décrire en quelques phrases une ville aussi vivante que Bâle!



Les ponts de Bâle

Bâle, ville frontière au bord du Rhin

Ce que dit le dictionnaire (et que vous savez déjà) :

« Ville sur le Rhin, de près d'un quart de million d'habitants, aux frontières de la Suisse, de la France et de l'Allemagne; économie florissante, centre de grandes industries chimiques, point d'intersection de lignes ferroviaires internationales (d'où trois gares nationales), deux ports rhénans, ville de foires et de congrès, siège de la plus ancienne université suisse. Outre cela: ville culturelle d'une vie artistique et économique intense, avec un musée des Beaux-Arts d'une réputation mondiale et une demi-douzaine d'autres musées importants, une cité en partie admirablement conservée et remplie de maisons gothiques, de ruelles tortueuses, de splendides palais, de fontaines murmurantes, d'une cathé-

drale surplombant le Rhin, avec un des plus beaux jardins zoologiques du monde, dont les réussites d'élevage ne cessent de remplir les colonnes de la presse mondiale, environnée des ravissants paysages du Jura, de la Forêt-Noire, de l'Alsace rêveuse et des Vosges. Un canton-ville sans arrière-pays, la ville à population la plus dense d'Europe, un petit Etat socialement développé, aux conditions politiques stables, fier de son passé, vivant pleinement avec son temps, ouvert au monde et conscient de lui-même — une ville heureuse. »

Bâle, deuxième ville suisse par sa grandeur, n'est cependant pas une grande ville. Non seulement du fait que maintes conditions lui font défaut pour cela, mais encore parce que la volonté de puissance et le désir de grandeur n'ont jamais été son ambition. Bâle trouve en elle-même sa propre satisfaction. Est-elle pour autant une petite ville, une ville de province? Bien que souvent posée, cette question appelle le sourire. L'extrait du dictionnaire laisse déjà entendre le contraire. Mais si Bâle s'est ni une grande ville ni une petite ville, qu'est-elle donc?

Malgré tous les développements modernes, Bâle est demeurée une *véritable* ville. En elle, point de cages de pierres sillonnées d'artères, point de tas de termites pour d'anonymes automates intérieurement isolés, point de faubourgs tentaculaires envahissant la contrée, point de bidonvilles. Bâle a su conserver jusqu'à présent son caractère propre, ne prêtant pas à confusion, qui ne doit pas être décrit à l'aide de données de cartes postales illustrées, mais qui se fonde aujourd'hui encore sur ses habitants. La vie intérieure et le développement de la ville sont déterminés par quelques citoyens éminents, dont les œuvres servent d'exemple, ainsi que par la conscience toujours en éveil et la responsabilité solidaire d'une bourgeoisie tendant vers la juste mesure et vers le bien commun. Sont-ce là les caractéristiques d'une petite ville, sont-ce là des conceptions provinciales?

Dans notre ville, il fait bon vivre; on y vit en homme. Nos hôtes prétendent volontiers que l'on ne rencontre à Bâle que des gens de bonne humeur, contents et aimables. Celui-là même qui est convaincu du contraire aura bien de la peine à justifier son opinion, même si parfois le climat joue quelque tour à la bonne humeur. Que les Bâlois soient enjoués, il n'y a rien d'étonnant à cela : Bâle est une ville aisée et tous ses habitants ou à peu près participent à sa richesse sous une forme ou sous une autre. Celui qui vit audessous du minimum vital — il faudrait d'ailleurs le chercher à la loupe — il le fait parce qu'il le veut bien. La lutte pour l'existence est depuis longtemps bannie de Bâle et la course vers le plus gros morceau possible du gâteau commun permet aussi d'atteindre leur but à ceux qui ont le souffle court et qui ne sont pas sportifs. A Bâle, être vaut mieux que paraître; Aeneas Silvius Piccolomini l'a affirmé de notre ville il y a déjà 500 ans ; ceci tempère toute ambition effrénée et l'oriente sur d'autres voies. A cela s'ajoute une liberté de vivre que l'on trouve rarement ailleurs. On n'est pas forcé à Bâle de paraître quelque chose pour être quelqu'un; l'homme à succès, fraîchement rasé et parfumé, mais intérieurement vide, n'est pas notre modèle. Au contraire, on considère comme chose très méritoire de se montrer tel que l'on est. Bâle a beaucoup de place pour les originaux et les types bouffons. Les différences sociales ne constituent non plus aucune barrière; une liberté identique est reconnue au vendeur de journaux comme au professeur, à l'homme d'affaires comme au mécanicien. Aujourd'hui encore on regrette la disparition d'Anni, la porteuse de journaux ; Tinguely est allé à l'école à Bâle et a été formé à notre école des arts et métiers ; le « Fährimaa » est devenu une expression suisse; « Dinge-Dinge », R. Riggenbach, conservateur des monuments historiques de Bâle pendant des années, est dix fois plus populaire que tous les politiciens.

A Bâle réside une authentique communauté de citoyens. On ne connaît pas simplement ceux dont les photos sont reproduites dans la presse locale, mais on connaît « La moitié de la ville » sans pour autant se marcher sur les pieds. On se rencontre lors des grandes festivités et à carnaval, dans de nombreuses sociétés, associations et comités, ce qui n'empêche nullement de mener une vie privée bien à soi.

Qu'en est-il de la tradition pour qu'elle joue à Bâle un rôle si important? Ne faut-il la chercher que dans le chapeau bâlois, bas et enfoncé, dans le « me git nyt » (on ne donne rien), dans la noble distance ou les rites du Vogel Gryff et de Carnaval observés avec une exactitude superstitieuse? Pauvre ville, dont l'existence spirituelle et le caractère ne dépendraient que de formes extérieures. Il y a des forces plus grandes et plus importantes dont on parle moins. Ce n'est pas la collection officielle des œuvres d'art qui donne à Bâle son cachet de ville d'art formateur; mais c'est cette tradition de collectionner des tableaux et des œuvres d'art qui fascine également ceux qui ne sont pas venus au monde à Bâle. Un catalogue des œuvres contenues dans les collections privées nous étonnerait par son amplitude. De même, ce n'est pas par des orchestres étrangers grassement payés, par des chefs d'orchestre de renom ou des solistes de passage que Bâle s'est acquis la réputation de ville de musique, mais bien plutôt par le grand nombre des authentiques amis de la musique, qui donnent à l'œuvre d'un Paul Sacher son cadre imposant.

Centre de la science ? Ville d'humanistes ? On montre d'un geste fier la plus ancienne université de Suisse, qui a maintenant plus de 500 ans d'existence. Le guide officiel des étrangers évoque les noms d'Erasme, de Paracelse, de Reuchlin, de Burckhardt, de Nietzsche. Sans doute pourrait-on continuer cette série respectable jusqu'à l'époque actuelle : mais ces quelques figures, qu'un heureux sort a poussées vers notre ville, sont-elles une raison suffisante pour prétendre au titre honorifique de ville d'humanistes? Dans d'autres villes aussi il y a des philosophes, des professeurs d'université qui enseignent et se vouent à la recherche. Mais quelle est la ville qui peut se vanter d'entretenir dans ses murs une recherche scientifique d'orientation ultramoderne, dont la dépense est cinq fois supérieure à l'ensemble des frais d'une université et de toutes les écoles publiques? Et les succès de cette recherche sont d'une grande importance pour l'humanité tout entière. Aucun historien ne réussira jamais à recenser les vies

humaines qu'a sauvées le DDT. Un humanisme moderne, orienté vers les sciences naturelles, est aujourd'hui à l'œuvre à Bâle. Notre ville a lieu d'en être fière.

Que de choses y aurait-il encore à dire sur Bâle! Sur ses rapports avec la Suisse, sur ses rapports avec le monde. Sur sa situation de ville frontière. Sur la Regio basiliensis. Et sur son avenir! Du nord et de l'est des autostrades s'avancent comme des serpents vers notre ville; une autre de l'ouest aboutira bientôt chez nous. Aujourd'hui, les avions survolent Bâle ; réussira-t-on à les faire atterrir? Bâle se situe au milieu de l'Europe, entourée aux deux tiers des Etats de la CEE, dont l'emprise économique commence à se faire sentir. L'Europe se fera-t-elle? Quel rôle le destin y réserve-t-il à notre ville ? Si cette dernière ne vivait que de son passé, si ses pierres et ses relations économiques l'emportaient sur les hommes, alors se poseraient de graves points d'interrogation. Elle ne le fera pas. L'avenir de Bâle ne dépend que pour une faible part des événements extérieurs. Bâle n'est pas un ensemble composite. Bâle est une cité au sens propre du mot, qui est tournée vers l'avenir par le sens toujours en éveil et l'esprit moderne, confiant en l'humain, de ses citoyens.

Paul Gutzwiller

NOTE DE LA RÉDACTION

Les textes concernant la Ville de Bâle et ses environs ont été mis à notre disposition par l'Office du tourisme de Bâle et la Swiss Air. Il en est de même d'une partie des clichés. Trois d'entre eux nous ont été confiés par M. Ludwig Bernauer, à Bottmingen.

Nous remercions ces aimables collaborateurs de leur bienveillance à notre égard.

- pp -

L'industrie chimique à Bâle

Suivant l'opinion générale, Bâle est la « Ville de l'industrie chimique » — pourtant une ville industrielle par excellence. Toute-fois, ceci n'est pas rigoureusement exact, même pas sur le plan purement économique. Si nous considérons Bâle comme cité, c'est-à-dire comme entité politique et sociale, il apparaît encore nettement aujourd'hui que la ville doit sa naissance à sa situation géographique favorable au point de convergence de diverses cultures. Les échanges, les services, tels que le commerce, les banques et les assurances, de même que les activités culturelles exercées dans le cadre de l'Université,

ont façonné le visage de Bâle d'une manière tout aussi importante que l'industrie.

Le recensement de la population suisse effectué en 1961 a montré que, dans l'agglomération bâloise — qui comprend la ville elle-même et ses faubourgs, soit au total 285 000 habitants — seuls 43 000, en chiffres ronds (donc ¹/₇) tirent leur gagne-pain de l'industrie chimique. En revanche, 56 000 travaillent dans le commerce, les banques et les assurances. Il convient de relever ici que ces chiffres ne comprennent pas seulement les personnes qui sont occupées dans ces secteurs, mais englobent aussi les familles de celles-ci. Cette situation résulte d'une évolution car, au cours des dernières décennies, l'industrie chimique a pris sur le plan social une importance croissante. Entre 1940 et 1960, le chiffre de population (cette fois dans les deux demi-cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ensemble) a passé de 264 000 à 335 000. Il a donc augmenté d'un peu moins d'un cinquième, alors que le nombre de personnes actives dans l'industrie chimique — à quoi il convient d'ajouter de nouveau les proches parents - a fait un bond de 20 000 à 45 000, ce qui représente un accroissement de plus du double. L'industrie chimique a donc été typiquement une industrie de développement. Il est vraisemblable qu'elle le restera également à l'avenir, mais il est bien possible que les statistiques de la structure sociale de la Suisse du nord-ouest ne reflèteront pas toujours l'essor de l'industrie chimique. En effet, alors que l'expansion de l'industrie est soumise à des limites dans la région de Bâle, la productivité, elle, s'accroît grâce au progrès technique, de sorte qu'avec le même effectif de personnel, une production supérieure peut être obtenue. Dans le secteur des services, dont l'importance est pour Bâle tout aussi fondamentale, cette évolution n'est pas à prévoir dans la même mesure. Une réduction relative de l'incidence sociale de l'industrie chimique se situe dans le cadre des possibilités, quand bien même celle-ci pourrait maintenir ou accroître son rôle économique.

L'industrie chimique n'est naturellement pas la seule branche industrielle établie dans la région de Bâle. A côté des arts graphiques les industries textile, métallurgique, mécanique et d'appareillage, de même que l'industrie alimentaire y ont notamment pris pied. Toutes ces branches viennent cependant loin derrière l'industrie chimique, si bien que la question se pose de savoir quels sont les motifs pour lesquels s'est produite une telle concentration de l'industrie chimique à Bâle. On en trouve l'origine dans les colorants pour lesquels l'industrie textile implantée dans la région de Bâle sous les formes les plus diverses fournit un débouché immédiat. En ville et dans les vallées du Jura, des fabriques de rubans de soie, des filatures de schappe et une industrie de la laine étaient déjà installées à l'époque. Dans la vallée de la Wiese, au pays de Bade, en Allemagne, on trouve un large éventail d'industries textiles où dominent les manufactures de coton. L'Alsace, elle aussi, a toujours été un centre textile, de sorte qu'une industrie importante de machines textiles s'y est aussi développée. Mais entre l'industrie textile et la chimie s'intègre le finissage textile, dont la branche principale a été en ce temps-là naturellement celle de la teinturerie. Comme cette industrie artisanale consommait beaucoup d'eau, elle se fixa au bord du Rhin, de la Wiese et au « Saint-Albanteich », qui est une ramification de la Birse, où les fabricants de papier avaient aussi élu domicile. C'est chez ces consommateurs de colorants qu'il faut chercher l'origine de l'industrie chimique bâloise. « L'apparentement textile » — qui montre de nos jours encore que la très vivante collaboration régnant dans la région de Bâle et s'étendant au-delà des frontières politiques n'est pas une construction artificielle - est sans doute le facteur principal de l'établissement de l'industrie chimique à Bâle. Il n'y a guère de matières premières chimiques dans la région; lors de la naissance de l'industrie chimique, il n'existait aucune main-d'œuvre particulièrement qualifiée pour la fabrication de produits chimiques; cela n'était d'ailleurs pas nécessaire. Le besoin d'énergie était également faible. Qu'il soit résulté de cette situation de base quatre entreprises d'importance mondiale, issues d'affaires initialement modestes et dont le programme de production s'est étendu bien au-delà du cadre primitif de leur activité, voilà qui est largement dû à la volonté humaine d'entreprendre une exploration systématique des multiples possibilités qu'offre la chimie.

Ici, cependant, l'on doit expliquer brièvement ce qu'est véritablement l'industrie chimique et ce qu'elle fait.

Il y a chimie et chimie...

L'industrie chimique est une industrie qui transforme la matière, alors que la plupart des autres branches industrielles se bornent à modifier physiquement cette matière, sans toucher à sa structure chimique. La différence apparaît nettement lorsque nous comparons un tissu textile avec un colorant. Les colorants sont tirés — à côté de beaucoup d'autres produits -- de la houille, tandis que les tissus sont filés, tordus et tressés. Le colorant n'a, visiblement, plus rien à faire quant à sa matière, avec la houille primitive, bien que toutes ses composantes aient été contenues dans celle-ci. En revanche, les fibres de coton ou de laine se trouvent encore comme telles dans le tissu terminé. La transformation de la matière est commune à tous les domaines de l'industrie chimique. Etant donné cependant que, dans le cadre des éléments naturels, il existe d'innombrables possibilités de transformation de la matière, il n'est pas étonnant que l'industrie chimique n'offre pas une physionomie homogène mais qu'elle prenne les directions les plus diverses, comme c'est le cas notamment pour l'ensemble de l'industrie mécanique.

Dans l'industrie chimique, il y a lieu de distinguer deux branches: la fabrication de produits chimiques de base et celle des spécialités de la chimie. L'acide sulfurique, l'urée, le goudron, constituent des exemples de produits de base alors que figurent parmi les spécialités les colorants, les médicaments, les produits cosmétiques, les films de photographie et bien d'autres choses encore. L'industrie des produits chimiques de base se caractérise par la fabrication, dans chaque entreprise, d'un petit nombre de produits résultant de combinaisons chimiques la plupart du temps assez simples, en grandes ou très grandes quantités. En revanche, l'industrie des spécialités comporte un nombre important et une riche diversité de produits dans chaque entreprise. Elle travaille le plus souvent avec des combinaisons chimiques compliquées mais en ne produisant que de faibles quantités. La recherche dans le domaine des produits de base se concentre, par conséquent, essentiellement sur les améliorations des procédés de fabrication permettant d'abaisser les prix de revient tandis que la recherche dans le domaine des spécialités chimiques tend constamment vers la découverte de possibilités et de produits entièrement nouveaux.

Un compartimentage net des deux branches n'est toutefois guère possible, car la fabrication de produits chimiques de base devient fort complexe alors que la chimie des spécialités est amenée à produire en quantités toujours plus grandes. Tracer une frontière entre l'industrie chimique et les branches annexes est tout aussi difficile car, de nos jours, des réactions chimiques interviennent dans la plupart des processus industriels de production. C'est ainsi, par exemple, que la fabrication du gaz de coke et le raffinage du pétrole n'appartiennent pas à l'industrie chimique proprement dite, bien que celle-ci utilise les produits très divers issus de ces fabrications. La métallurgie, l'industrie céramique, la fabrication de ciment ou de papier reposent, pour une part non négligeable, sur des procédés chimiques. Il ne serait pourtant pas indiqué d'englober, pour cette raison, ces branches dans l'industrie chimique.

L'industrie chimique établie dans la région bâloise constitue une industrie de spécialités par excellence. Des entreprises qui relèvent de la chimie de base s'y trouvent certes aussi, mais elles n'interviennent qu'en qualité de fournisseurs (comme, par exemple, la fabrique d'acides à Schweizerhalle), ou n'ont à Bâle que leur siège social, ayant établi leurs usines dans d'autres parties du pays ou à l'étranger (Lonza S.A.). La production de l'industrie chimique bâloise a des facettes multiples. Elle englobe essentiellement : les colorants, les produits chimiques s'appliquant aux industries textile, du papier, du cuir et des matières plastiques, les herbicides, insecticides, fongicides utilisés en agriculture, en horticulture et dans l'économie forestière, les médicaments, les produits de la médecine vétérinaire, les cosmétiques, les vitamines, les produits aromatiques et les aromes, des matières plastiques spéciales, du matériel photographique, de même que des métaux rares.

L'industrie chimique et la recherche

Souligner l'intensité de la recherche dans l'industrie chimique, c'est affirmer une évidence. Le profane se fait toutefois souvent des idées fausses sur les données de la recherche scientifique dans le cadre d'une industrie chimique du genre des firmes bâloises. La représentation courante qu'on se fait de la solitude du savant dans son laboratoire ne résiste pas à un examen précis, quand bien même il est exact que la prestation intellectuelle de l'individu est, en définitive,

déterminante quant au succès ou à l'échec des expériences. Il n'est cependant pas possible, aujourd'hui, de parvenir, avec un seul savant, à une découverte en partant de données initiales et en allant jusqu'au point où la fabrication peut être réalisée. La recherche doit être menée par une équipe de savants spécialisés dans les domaines scientifiques les plus divers.

A côté de la recherche en chimie pure où la physique et les mathématiques tiennent une place qui, en importance, le cède à peine à celle qu'occupe la chimie — de nombreuses autres sciences jouent un rôle. Selon les secteurs de recherche, ce sont la médecine avec toutes ses ramifications, la physiologie, la pharmacologie, la biologie, la zoologie ou la botanique, la technique textile, ou même, dans le domaine des matières plastiques, le génie civil et la métallurgie qui entrent en ligne de compte. Le chemin que parcourt un produit, depuis le laboratoire de recherche jusqu'à son utilisation pratique, passe par de nombreuses étapes intermédiaires et s'étend, même dans des circonstances favorables, sur des années. Dans tous les domaines de la recherche chimique les dépenses consacrées à la recherche tendent à s'accroître, comme le temps nécessaire à la mise au point des produits. Cette évolution peut être facilement expliquée par le fait qu'en l'espace de deux siècles, la recherche chimique est parvenue à résoudre les problèmes relativement faciles qui lui ont été posés. Aujourd'hui, en revanche, la recherche doit s'attaquer à des tâches complexes, souvent liées à des questions entièrement nouvelles. A ces difficultés s'ajoutent celles créées par l'extension du contrôle exercé par l'Etat sur les produits chimiques, qu'il s'agisse des médicaments, des moyens de lutte contre les plantes nuisibles, des cosmétiques, des produits chimiques pour textiles ou de certains colorants. Enfin, les problèmes se compliquent encore du fait que les prescriptions légales, voire les normes techniques, varient d'un pays à l'au-

Même si, comme nous l'avons vu plus haut, la recherche dans l'industrie des spécialités est orientée vers la découverte de nouveaux produits ou de nouvelles possibilités d'application, l'une de ses tâches essentielles et de longue haleine est d'améliorer les procédés de fabrication. La rationalisation des procédés de fabrications chimiques et pharmaceutiques est largement le résultat de la découverte de méthodes nouvelles et perfectionnées. L'automatisation des procédés de production chimique ne repose qu'en second lieu sur l'engagement des moyens de manutention mécaniques, sur la mise au point de cycles de réaction continus et sur le réglage électronique des opérations. Ce qui prime avant tout, c'est l'étude extrêmement précise des réactions chimiques en tant que telles, l'adaptation des procédés de fabrication aux exigences particulières de l'automatisation et le développement constant des procédés d'analyse nécessaires à un contrôle permanent. Dans l'industrie chimique, les problèmes de la rationalisation des fabrications chimiques sont donc aussi l'objet de travaux de recherche intensifs.

L'évolution des grandes entreprises internationales

Plusieurs entreprises chimiques se sont établies à Bâle et dans la région, à côté des quatre grandes maisons: Ciba S.A., J.R. Geigy S.A., F. Hoffmann-La Roche & Co. S.A., et Sandoz S.A. Bornons-nous à mentionner, comme exemples, les fabriques de matières colorantes: Durand & Huguenin S.A., à Bâle et Rohner S.A., à Pratteln, quelques laboratoires pharmaceutiques, plusieurs fournisseurs des usines chimiques et des importateurs de spécialités étrangères. Le développement des quatre grandes maisons bâloises, de petites entreprises d'importance locale aux grands groupes d'envergure internationale qu'elles sont devenues, a suivi l'extension de leurs programmes de fabrication et leur pénétration dans des domaines toujours nouveaux ouverts par la recherche chimique. Les restrictions au commerce international et le protectionnisme des Etats a, d'une façon générale, conduit à l'établissement de centres de fabrication à l'étranger. L'augmentation du volume des affaires et la complexité croissante des relations internationales ont entraîné nécessairement un certain renforcement de l'autonomie de quelques sièges extérieurs qui

s'est encore accrue du fait qu'il a été nécessaire de décentraliser l'activité de recherche sur le plan international. Ainsi, au cours de ces dernières décennies, les maisons mères de Bâle ont-elles pris de plus en plus la forme de sièges principaux de groupes internationaux. Les quatre grandes entreprises bâloises attachent pourtant de l'importance à rester, tant en ce qui concerne l'origine de leurs capitaux que leur personnel dirigeant, authentiquement suisses. Malgré le caractère largement international de leurs activités, leurs sièges principaux restent à Bâle.

L'établissement de succursales importantes à l'étranger n'a pas du tout conduit ces entreprises à renoncer à leur activité exportatrice. Environ 90 % de leur production s'en va encore de nos jours à l'étranger, en partie sous forme de substances actives et de produits intermédiaires, livrés à des sociétés affiliées qui les retravaillent. La part de l'industrie chimique dans l'ensemble des exportations suisses est très importante, puisqu'elle atteignait, il y a quelques années déjà, un montant de 2,5 milliards de francs, soit 20 % du total des exportations suisses. Dans la période de l'entre-deux guerres, elle est passée de 8 à 15 %. Les exportations de produits chimiques en provenance de notre pays ont toutes, quelques petites exceptions mises à part, leur origine à Bâle et à Genève, la part du lion revenant à Bâle.

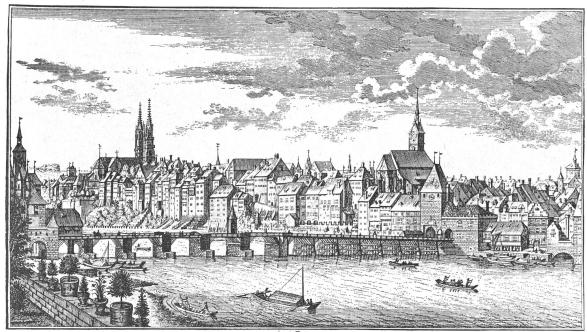
Saviez-vous...

- que Bâle est le port d'attache de la marine suisse? C'est pour cela que tous les avatars de notre « Swiss Navy » sont réglés devant les tribunaux bâlois. Commandants coupables de fausses manœuvres et matelots en veine de mutinerie sont ainsi jugés dans un port dont leurs navires ne peuvent même pas approcher!
- que Bâle possède un point géographique où se rencontrent trois pays? Il est marqué par un monument futuriste et on l'a reproduit sur des centaines de cartes postales pour pouvoir le diffuser dans le monde entier.
- que, par manque de place, Bâle a dû construire ses terrains de sport en dehors des limites du canton et son aéroport en territoire français? On prévoit en outre d'ici peu la construction de stations d'épuration en territoire allemand.
- que Bâle est le point de départ de voyages de plaisance sur le Rhin? A bord de vapeurs confortables, on descend le fleuve en quatre jours, pour atteindre le port de Rotterdam après avoir traversé une région pittoresque, semée de vignobles et de petites villes charmantes. Le retour est un peu plus long.
- que Bâle possède la seule frontière mobile de Suisse? Selon les besoins, on la déplace vers la Suisse ou vers la France. Il s'agit des



portes coulissantes des salles de banquet du restaurant de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

- que Bâle abrite la plus ancienne université du pays (fondée en 1460) et la plus vieille collection d'objets d'art du monde (1661) ?
- que, de Bâle, on peut se rendre en bateau non seulement à Rotterdam, mais encore à la Méditerranée, en traversant la France via Mulhouse, par le Rhin et le canal du Rhône ?
- que l'hôtel le plus célèbre de Bâle, le « Trois-Rois », ne doit pas son nom aux Rois Suite à la page 86



PROSPECT DER RHEINBRÜCKE ZU BASEL VON SEITEN DER KLEINEN STADT



Vue du Pont du Rhin de Basle du côté de la Petite Ville. (O. Herliberger exc. Cum Bris.

Il existe une ville dont l'aéroport est en territoire français et qui possède une gare

PRENEZ UNE carte de l'Europe. Cherchez une ville dont la situation soit à la fois centrale, et excep

centrale et exceptionnellement favorable en matière de transports.

Il faudrait, par exemple, qu'elle se trouve sur la plus importante voie navigable, le Rhin. Qu'elle soit à peu près à mi-distance entre Hambourg et Rome sur le grand axe ferroviaire nord-sud. Qu'elle soit à cinq minutes de taxi de la France et de l'Allemagne. Une ville où pourraient se rejoindre prochainement les réseaux d'autoroutes suisses, français et allemands. Une ville qui dispose d'un port fluvial et de l'aéroport le plus moderne de Suisse (même s'il est situé au-delà de la frontière). Cela posé, où donc allez-vous atterrir?

A Bâle, extraordinaire centre de communications.

Ciba-Geigy, Roche, Sandoz, Société de Banque Suisse: noms prestigieux. Les quartiers généraux de ces

sociétés sont établis à Bâle. (La vitamine C synthétique, la Coramine, les sulfonamides, les préparations à base d'ergotine, de nombreux produits utilisés en psychopharmacologie, ont vu le jour à Bâle.) Peut-être rencontrerez-vous à l'hôtel, pendant le weekend, les gouverneurs de quelques banques d'émission d'Europe et d'outre-mer. Ils se réunissent à la Banque des Règlements Internationaux. Les arts vous intéressent? Préférez-vous Holbein ou Picasso? Ils

sont tous deux présents dans les collections bâloises. Et ne parlons pas de la plus ancienne université de Suisse, du théâtre le plus moderne de Suisse, de la Foire Suisse

d'Echantillons, du fameux Carnaval de Bâle, d'une colonie romaine (avec un amphithéâtre) à deux pas de la ville

d'eaux de Rheinfelden, guère plus éloignée des vins d'Alsace que des charcuteries de la Forêt-Noire.

Si vous aimez le méli-mélo touristique, ne venez pas à Bâle. Mais si vous savez apprécier une belle ville (la deuxième de Suisse), moderne et confortable, où le présent n'a pas complètement effacé le passé, où l'on peut vivre bien et gaiement, alors soyez le bienvenu.

Nos avions vous y conduiront.



Puis-je ajouter un mot personnel? Si toutes ces belles phrases sur la ville de Bâle ne vous satisfont pas totalement, alors écrivez-moi, je me ferai un plaisir de vous donner d'autres renseignements, plus complets, plus vivants. Et le jour où vous aurez envie de vacances ou d'un voyage d'agrément qui sortent de l'ordinaire, je vous présenterai quelques suggestions. Ecrivez-moi: Paul Gutzwiller, Directeur de l'Office du tourisme, CH-4000 Bâle



Saviez-vous... (suite)

mages, mais au roi de Bourgogne et aux deux empereurs allemands qui s'y rencontrèrent en 1026?

• que Bâle était encore une ville fortifiée, dotée d'une enceinte double et de plusieurs tours, lorsque la première ligne de chemin de fer la relia à Strasbourg, en 1844 ? On ménagea tout exprès dans les vieux murs une porte avec créneaux et ouvrages de fortification, pour laisser passer la nouvelle voie ferrée

- que le DDT tout comme le LSD ont été mis au point dans les laboratoires de recherches de l'industrie chimique bâloise? C'est pour ses travaux sur le DDT que le biochimiste suisse Paul Hermann Müller reçut en 1948 le Prix Nobel de médecine.
- que les trois ferry-boats de Bâle sont tirés par des câbles d'une rive à l'autre du Rhin ?

L'Alsace

Quand on quitte l'espace étroit alloué à Bâle pour s'engager dans la vaste plaine d'Alsace, on a l'impression de retourner en arrière. Les routes rectilignes sont bordées de champs où poussent les asperges et les choux de Bruxelles, de bois fleurant les baies et les champignons, de hameaux aimables et désuets. On y retrouve ce qui ailleurs a disparu, les troupeaux d'oies qui se déplacent en caquetant, les châteaux miniatures dans les jardins, le temps de flâner dans les rues pavées, au son des cloches de l'église du village.

Pour le Bâlois qui, le dos à la Suisse et le regard tourné vers la plaine du Rhin, l'Alsacien reste le parent le plus cher, sinon le plus proche. Le fait qu'il ait été forcé de changer à tout bout de champ de langue officielle et de couleurs nationales, qu'il reste avant tout un frontalier, jouissant aujourd'hui du plein appui du gouvernement pour retomber demain dans l'oubli, tout cela ne le rend que plus proche au Bâlois. C'est que la langue du peuple reste la même. Et le moût des vignes sur les collines fertiles de la « Route du vin », au pied des Vosges. Et les vastes étendues couvertes de bruyères le long de la « Route des crêtes ». Et tous les trésors typiquement alsaciens d'un art roman imposant, d'un baroque gracieux. Et l'entrée des cours de fermes, les fontaines, les fleurs sur la vaisselle de faience. Toutes choses dont le Bâlois aime profiter parce qu'elles lui manquent chez lui.

М. В.



Regio Basiliensis

Hans J. Briner

La « Regio », espace aux confins de trois Etats, entre le Jura, les Vosges et la Forêt-Noire, s'appuie sur des liens historiques très serrés. Réaliser le début d'une collaboration par-delà les frontières, tel est le rôle de la « Regio basiliensis ».

De même que pour l'Alsace et le territoire badois méridional, la situation frontalière de Bâle a été, de tout temps, d'une importance capitale. La signature des Accords de Rome, en 1958, a conféré à Bâle une position tout à fait nouvelle. La planification nationale suisse en cours se concentre plus particulièrement sur le Mittelland; par là, une chance unique s'ouvre pour l'avenir de Bâle: la possibilité d'un travail en commun, intercantonal et international, où toutes les régions participantes seraient intéressées.

L'accomplissement des grandes tâches qui se présentent ne peut pas être exclusivement réservé à l'Etat; c'est dans cet esprit qu'on a créé, voici quelques années, le groupe de travail « Regio basiliensis ». Il s'agit d'une activité communautaire de toutes les énergies, officielles ou privées, intéressées aux problèmes de l'avenir dans la partie suisse de la « Regio ». En tant qu'organe de contact, de recherche et de coordination, il se charge de la préparation de tout ce qui touche la planification générale au sens le plus large du terme.

Au cours de ces dernières années, le groupe « Regio basiliensis » s'est occupé de tous les problèmes communautaires internationaux qui, jusqu'alors, avaient été traités sporadiquement. Par-delà les frontières, des manifestations régionales ont été organisées, des contacts établis entre les gymnases de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, d'une part, et les lycées de Lörrach, en Allemagne, et de Saint-Louis, en France, d'autre part. Il faut aussi citer des manifestations sportives et des activités culturelles communes: théâtre, concerts, expositions. De plus en plus fréquemment, les réunions professionnelles qui se tiennent à Mulhouse, à Fribourg-en-Brisgau ou à Bâle sont l'occasion d'excursions dans les territoires voisins. On peut y voir la preuve que la rencontre de Français, d'Allemands et de Suisses est l'expression d'une véritable attirance humaine — ce qui correspond précisément aux buts que s'est fixés « Regio basiliensis ».

Courroles caoutchouc Courroles nylon

à des prix sans concurrence en toutes largeurs et longueurs collées sans fin ou agrafées.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen Tél. (045) 3 54 40 Puisqu'aucun bâtiment n'est terminé sans une installation temps <u>et</u> son...

Patek Philippe unit le temps <u>et</u> le son en une seule installation.

Si vous êtes responsable d'une construction, maître

d'œuvre, architecte... vous pouvez commander en une fois une installation complète, jusqu'au dernier haut-parleur et à la dernière

horloge, à une seule et même entreprise. Compactes, simples,

économiques, les installations temps et son
Patek Philippe simplifient au maximum les
communications internes, quelle que soit l'importance

du bâtiment. Elles remplacent les sonneries

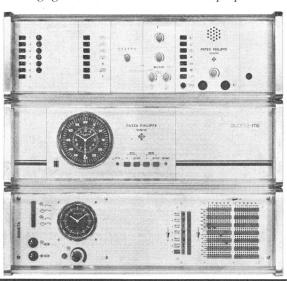
agressives par un gong agréable, permettent la diffusion de musique

d'ambiance ou de programmes, éducatifs. Electroniques,

elles fonctionnent de façon

entièrement automatique. Nous avons préparé une documentation complète, que nous serons heureux de vous adresser. Nos spécialistes sont à votre disposition pour établir

un devis, sans engagement: nous avons du temps pour vous.



Centrale temps et son Patek Philippe.

Voici quelques-unes de nos références: Chocolats Suchard SA à Serrières - NE Ecole de Meyrin Hôpital de district de Porrentruy Kodak SA à Lausanne Orgamol SA à Evionnaz - VS Technicum cantonal de Fribourg.

PATEK PHILIPPE



39, rue Marziano 1211 Genève 24 Tél. (022) 42 85 40 Telex 27.299

Bâle-Campagne et les Caisses Raiffeisen

L'allemand est la langue maternelle de l'auteur de cet article. Malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pas pu dénicher les définitions françaises authentiques des différentes régions de Bâle-Campagne: Oberbaselbiet, que l'on pourrait traduire par « la partie supérieure » ou « la partie nord », Unterbaselbiet, etc. Nous préférons les laisser dans leur forme originale, en les parant des classiques guillemets.

La rédaction



Albin Simon, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne, membre du conseil d'administration de l'Union suisse.

Essentiellement agricole et artisanal au début du XX° siècle encore, le demi-canton de Bâle-Campagne a connu depuis, et tout spécialement après la Seconde Guerre mondiale, un développement prodigieux, confirmé par l'augmentation de sa population résidentielle. En effet, durant la période située entre les deux derniers recensements, elle a progressé de 35 % environ, ce qui constitue la moyenne la plus élevée de toute la Suisse.

L'industrie du canton voisin de Bâle-Ville ne disposant plus de l'espace vital nécessaire à son expansion, toujours plus nombreuses furent au cours des ans les entreprises qui vinrent s'installer à Bâle-Campagne, notamment dans le « Unterbaselbiet ». L'augmentation des places de travail entraîna tout naturellement un accroissement sensible de la population de résidence, tout d'abord dans la banlieue et les environs immédiats de la ville puis, peu à peu, sur tout le territoire de Bâle-Campagne, jusque dans les régions les plus éloignées de l'« Oberbaselbiet ».

Mieux qu'un long commentaire, la confrontation du chiffre de la population avec celui des personnes occupées dans l'agriculture illustrera l'importance de ce mouvement migratoire:

Année	Population du demi-canton	Personnes occupées dans l'agriculture
1939	94 000	9 845
1955	119 000	7 101
1969	200 000	2 845

Nous n'avons malheureusement pas à disposition les chiffres concernant le début de ce siècle. Il est toutefois certain qu'alors l'emprise de la population agricole était plus grande encore.

Les débuts du mouvement Raiffeisen à Bâle-Campagne

Les premières fondations intervinrent dans l'« Unterbaselbiet ». Ainsi, avant la guerre de 14, 5 Caisses furent créées dans les vallées de la Birse et de Leymen, auxquelles vinrent s'ajouter les 3 Caisses fondées encore dans l'« Unterbaselbiet » durant la relative période de paix entre les deux grands conflits. C'est à cette époque également que 4 Caisses virent le jour dans l'« Oberbaselbiet », renforcées de 2 nouvelles coopératives ouvertes après la seconde guerre. Fait assez curieux : dans ce que nous appellerons le « Mittelland », on ne trouve aujourd'hui encore aucune Caisse Raiffeisen. Des 14 institutions actuellement en activité, 8 sont situées dans le « Bas » et 6 dans le « Haut ».

La première Caisse fut fondée en 1901 à Ettingen. C'est la commune du « Bas » la plus éloignée de Bâle. Le mouvement s'étendra peu à peu en direction de la ville et c'est ainsi qu'en 1907, dans la banlieue même de Bâle, à Allschwil, fut créée la dernière Caisse de cette époque. Les contacts entre les institutions existantes et la population de ces diverses communes permirent la propagation de l'idée Raiffeisen. Les fondations des années ultérieures intervinrent de façon plus sporadique.

Le développement des Caisses

Une brève analyse de l'essor pris par le mouvement jusqu'à fin 1970 confirme qu'il alla de pair avec celui du canton. Ainsi, ce sont les Caisses les plus proches de la ville qui accusèrent le plus rapide développement. Cette évolution est due en particulier à l'intense activité dans le domaine de la construction. Allschwil, la Caisse la plus proche de Bâle, en a été la grande bénéficiaire. Elle affiche à l'heure actuelle un bilan supérieur à 29 millions de francs. Les coopératives d'Aesch et de Reinach ont des bilans supérieurs à 20 millions.

Dans l'« Oberbaselbiet », le développement est intervenu de façon plus lente. Ces communes sont aujourd'hui encore des localités agricoles. Néanmoins, les constructions y furent aussi de plus en plus nombreuses, ce que l'on comprendra aisément par la simple comparaison du prix des terrains à bâtir. Pour une maison familiale, dans l'« Unterbaselbiet », il faut aujourd'hui encore investir jusqu'à 200 francs au mètre carré. Dans le « Haut », on peut devenir acquéreur d'une parcelle, dans la règle, pour un prix correspondant au quart seulement de ce montant. Dans de telles conditions, on s'accommodera plus facilement d'un trajet journalier de trois quarts d'heure pour se rendre à son travail.

Les bilans au 31 décembre 1970 des Caisses des deux parties du canton confirment leur heureux épanouissement :

	Nombre de Caiss e s	Bilan (en million de francs)
« Unterbaselbiet »	8	104,0
« Oberbaselbiet »	6	10,5
Demi-canton de Bâle-Campagne	14	114,5

Sans crainte de se tromper, on peut admettre aujourd'hui déjà que la relation se modifiera certainement à l'avenir au profit de l'« Oberbaselbiet ».

Les Caisses Raiffeisen et la concurrence des banques

Ici également, la situation varie assez fortement d'une région à l'autre. Pour l'ensemble du demi-canton, la Banque cantonale et la Caisse hypothécaire sont les deux principaux établissements concurrents. Les relations entre ces banques et nos Caisses sont toutefois bonnes dans l'ensemble, on peut même les qualifier d'amicales. Cela est tout au profit de notre mouvement, notamment en ce qui concerne l'« Oberbaselbiet ».

Dans l'« Unterbaselbiet », la concurrence est plus âpre. L'essor de l'industrie a incité les grandes banques à s'établir dans la plupart des communes. Ainsi, trouvons-nous des localités dans lesquelles trois des quatre grandes banques sont représentées. Malgré cela, les Caisses concernées se développent de façon réjouissante. Nous attribuons ces succès à l'efficacité des contacts personnels que les membres des organes dirigeants et les gérants entretiennent avec la population. Ces relations humaines sont la force de notre mouvement et nos dirigeants leur vouent toute l'attention qui leur revient. Dans nos Caisses, l'homme doit avoir la priorité sur l'affairisme.

En restant toujours fidèles à cette devise coopérative par excellence, nos Caisses parviendront, à l'avenir encore, à s'affirmer, à justifier leur droit à l'existence, cela même — et nous dirions surtout — dans les communes de plus de 15 000 âmes. Elles contribueront ainsi à l'amélioration du niveau de vie matériel et spirituel de leurs habitants.

Albin Simon, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne.

Le rôle économique de la publicité

TT

Dans notre dernière chronique (voir le « Messager » du mois de mars 1972), nous avons défini la publicité et nous avons tenté d'estimer son importance relative, afin d'ouvrir le débat sur ce phénomène économique que certains rapprochent de la société de consommation. Avant d'aborder le véritable procès fait à la publicité, nous estimons indispensable d'étudier en premier lieu son rôle économique. La publicité en effet, même si elle présente des aspects psychologiques et sociologiques, est avant tout un instrument économique. Or, il nous paraît nécessaire de relever quelques faits incontestables sur ce plan particulier, faits qui réduisent à néant des critiques formulées parfois un peu légèrement par certains philosophes adversaires de notre société de consommation.

La publicité agit sur cinq éléments d'ordre économique : la demande, les produits euxmêmes, la concurrence, les coûts et les prix. L'action de la publicité sur la demande se manifeste d'une manière qualitative et d'une manière quantitative. Si cette action est incontestable et incontestée, sa mesure en revanche est difficile à établir. La décision d'achat d'un consommateur, par suite d'une annonce, d'un film publicitaire ou d'un autre moven est une décision individuelle et non point collective et pour cette raison, il est très difficile d'établiir exactement l'effet précis d'une campagne publicitaire sur la demande. Mais il est certain que la publicité rapproche les producteurs des consommateurs.

La publicité agit encore sur les produits, c'est-à-dire sur *l'offre*, non seulement en favorisant la création de nouveaux produits et leur écoulement massif mais encore par le stimulant qu'elle est pour la concurrence; la publicité informe donc sur les nouveaux produits et en agissant parallèlement sur l'offre et sur la demande, elle devient un facteur d'ajustement de cette offre et de cette demande.

L'action sur la concurrence est également incontestable car il est bien entendu que la concurrence ne joue plus uniquement ou essentiellement sur le prix, mais sur la qualité, sur l'innovation proposée, sur l'idée que donnent la publicité, le marketing et les « public relations » de l'entreprise, en d'autres termes sur la commercialisation. « La commercialisation prend donc le pas sur la production : dans bien des cas, vendre est devenu autant, sinon plus difficile, que fabriquer » 1. Selon les conclusions d'un groupe d'économistes britanniques, la publicité est au moins autant une arme pour la concurrence qu'un facteur de protectionnisme et il n'y aurait pas de preuve formelle que la publicité soit un obstacle à l'introduction de nouveaux concurrents dans un secteur donné.

La publicité agit aussi sur *les coûts* et les adversaires de la publicité, comme nous le verrons, ne manquent pas de relever cette

influence négative dont le consommateur doit finalement supporter les conséquences. Certes, la publicité coûte et augmente le prix de revient des produits; mais il ne faut pas exagérer l'importance relative de cette charge et il ne faut pas oublier de relever les avantages de la publicité en face de cette charge. Citons encore quelques chiffres en complément de ceux relevés dans notre premier article : si l'on estime les dépenses publicitaires en Suisse à 406 millions de dollars par an, 2152 millions de dollars pour l'Allemagne, 850 pour la France et à 18 350 millions de dollars pour les U.S.A., ces chiffres ne représentent finalement jamais plus de 1,5 % à à 2 % du produit national! 2. Disons enfin que la querelle des comptables, quant à savoir si la publicité représente des frais directs ou indirects est une querelle vaine; il est à nos yeux bien évident que l'action de la publicité sur les coûts est indirecte, d'autant plus que l'on ne peut jamais évaluer le résultat d'une campagne publicitaire sur le chiffre d'affaires.

Enfin, la publicité agit sur *les prix*, de manière négative pour la prise en charge d'une première campagne publicitaire et de manière positive dès que le produit est connu et adopté. Ce rôle de la publicité sur les prix sera étudié plus en détail par la suite, dans quelques autres éléments que nous proposons à l'attention de nos lecteurs.

Autres effets de la publicité

Si l'on veut examiner le rôle économique de la publicité, on doit retenir essentiellement les trois éléments incontestables suivants :

- 1. La publicité a favorisé l'augmentation du chiffre d'affaires des producteurs et des vendeurs, ce qui agit favorablement sur le prix de vente unitaire des produits. En effet, en faisant connaître un produit à un large public, on assure sa diffusion, on encourage la demande, on favorise une production de masse. Une telle production massive permet la répartition des frais fixes (et par conséquent également des frais publicitaires) sur un très grand nombre de produits. Il en résulte bien entendu une réduction des prix de vente rendant accessible à un public toujours plus large une foule de produits nouveaux. Combien de produits, luxueux et réservés à un public favorisé il y a encore dix ans, sont aujourd'hui de consommation courante grâce à la production de masse et à une répartition des frais fixes sur un nombre toujours plus important d'unités. C'est d'ailleurs cette nécessité de faire supporter les frais fixes — toujours plus importants — par un grand nombre de produits qui favorise la concentration d'entreprises, et non point la publicité, comme l'ont prétendu certains.
- 2. La publicité favorise la connaissance du produit par le consommateur; c'est en

effet la publicité qui informe la ménagère de l'existence de produits qui facilitent sa tâche ingrate; c'est là le rôle informateur de la publicité. Certes, la publicité provoque la dépense, mais la dépense est source de satisfactions et dans ce sens la publicité est source non seulement de progrès économique, mais également de progrès social. Nous verrons, dans les réponses que font les économistes aux attaques contre la publicité, qu'il est très difficile de dissocier dans la publicité l'élément information de l'élément purement commercial et persuasif.

3. Citons enfin un élément en marge, mais qui montre un aspect positif de la publicité; on sait que la presse et la télévision sont les deux supports les plus importants de la publicité. On peut dès lors se demander ce que coûterait son journal et la télévision sans les apports financiers qu'assure à ces moyens d'information la publicité; pour certains journaux, les recettes provenant de la publicité atteignent jusqu'aux 80 % du total des recettes.

En conclusion de cet aspect économique de la publicité, on constate que celle-ci est un phénomène qu'il appartient à l'économiste d'étudier. Cependant, face aux données macro-économiques, les dépenses et les investissements publicitaires ne sont pas assez importants pour préoccuper vraiment l'économiste. Les règles du marché étant touchées par la publicité — ce que nous venons d'analyser sommairement — l'économie doit étudier ses influences sur les prix, l'offre, la demande, la concurrence, la concentration etc. Le domaine d'investigation de l'économiste reste cependant très incertain dans ce contexte publicitaire par suite de l'importance des données psychologiques et sociologiques, données que nous aurons l'occasion de percevoir dans l'inventaire des critiques faites à la publicité, inventaire que nous dresserons dans notre prochain article.

R. S.

(à suivre)

- 1 Rapport du groupe « Publicité » du Commissariat Général du Plan d'Equipement et de la Productivité. La documentation française, 22 octobre 1971
- ² Chiffres cités par « Advertising Age » (U.S.A.) et reproduits par « La documentation française » du 22 octobre 1971.

Presses hydrauliques et bâches de silo

de la meilleure qualité, en tissu trévira robuste, prix bien plus avantageux en vente directe de la fabrique.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen Tél. (045) 3 54 40

Les Caisses Raiffeisen suisses aux yeux de l'opinion publique du pays

L'intéressante documentation que nous pouvons mettre aujourd'hui à la disposition de nos lecteurs nous a été fournie par le directeur A. Edelmann, Dr en droit, chef de l'Office de révision, qui a eu l'amabilité de nous passer le rapport qu'il présenta sur ce sujet aux conseils supérieurs de l'Union suisse, lors de leur première séance commune de l'année.

La Rédaction

Un institut pour les analyses de marché a procédé l'an dernier à un sondage d'opinion entièrement réservé aux banques suisses et à l'activité qu'elles déploient. Cette enquête s'étendit automatiquement à nos Caisses affiliées et à notre mouvement. Elle permet d'établir maintenant un parallèle entre les opinions émises au sujet des Caisses Raiffeisen, les relations financières que les personnes contactées entretiennent avec nos institutions, et les données correspondantes concernant les banques cantonales, les grandes banques et les banques locales.

2001 personnes choisies selon un critère déterminé, groupées au gré de l'âge, des professions, des revenus et des régions, furent appelées à répondre à un certain nombre de questions précises. 52 % de personnes de sexe féminin, 48 % d'hommes et de jeunes gens, représentaient les classes d'âge suivantes et

10 % entre 15 et 20 ans, 23 % entre 21 et 30 ans, 18 % entre 31 et 40 ans, 16 % entre 41 et 50 ans, 12 % entre 51 et 59 ans et 21 % 60 ans et plus.

27 % déclarèrent un revenu mensuel allant jusqu'à 1200 francs,

35 % de fr. 1201 à 1800 25 % de fr. 1801 à 2500

9 % de fr. 2501 à 3500 et

4 % plus de fr. 3500.

5 % étaient agriculteurs, 17 % travaillaient dans les arts et métiers, 17 % dans l'industrie, etc.

Les questions furent posées, à part sensiblement égales, dans toutes les contrées du pays, aussi bien en Suisse romande que sur le plateau (est et ouest) et dans les Préalpes. En ce qui concerne les lieux de résidence, 20 % avaient jusqu'à 1999 habitants, 15 % de 2000 à 4999, etc. Plus de 50 % des personnes questionnées étaient, il est vrai, domiciliées dans des villes de plus de 20 000 habitants, dans lesquelles nos Caisses constituent le seul groupement bancaire examiné qui ne soit pas représenté, facteur dont il faut tenir compte lors de l'examen des chiffres qui seront cités et qui a certainement influencé quelques moyennes plus faibles pour les Caisses Raiffeisen.

Les personnes concernées avaient à répondre aux questions suivantes :

Quels établissements financiers connaissez-

18 % des réponses font spontanément mention de la Caisse Raiffeisen. Les banques cantonales obtiennent 78 % des voix, les banques locales 50 % et les grandes banques 40 %. Dans la liste des 13 groupes d'établissements financiers mentionnés, les Caisses Raiffeisen occupent le 7e rang. La plus grande partie des réponses en leur faveur émane de personnes de 60 ans et plus, dont 21 % ont donné spontanément le nom de la Caisse Raiffeisen. La moyenne est de 18 % pour les personnes de 40 à 60 ans, de 17 % pour celles de 21 à 40 ans et de 12 % pour les jeunes de 15 à 20 ans. Vu sous l'angle du salaire mensuel déclaré, ce sont les personnes à revenu modeste (jusqu'à 2000 francs par mois) qui viennent en tête (20 %) tandis que le pourcentage n'est que de 13 % pour celles à traitement élevé. En ce qui concerne les régions, 30 % des personnes domiciliées dans les Préalpes ont mentionné sans hésiter la Caisse Raiffeisen, contre 19 % pour celles du plateau ouest, 15 % pour celles du plateau est et 9 % seulement pour la Suisse romande. Ces résultats confirment que les Caisses Raiffeisen sont particulièrement populaires dans les petites communes. Ainsi, 37 % des personnes domiciliées dans des localités de moins de 2000 âmes ont spontanément nommé la Caisse Raiffeisen, contre 17 % dans les localités de 2000 à 10 000 habitants, 13 % dans celles de 10 000 à 100 000 et 9 % dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants.

Etes-vous client d'une banque et, si oui, de laquelle?

Relevons d'emblée que pratiquement ces 2001 personnes travaillent toutes avec une banque, ce qui permet d'admettre que chaque citoyen suisse est client d'un établissement financier au moins. 44 % sont également en relations d'affaires avec une seconde, une troisième et même une quatrième institution bancaire. En Suisse romande, ce pourcentage est de 54 %.

12,8 % des personnes questionnées reconnaissent que la Caisse Raiffeisen est leur banque principale ou de prédilection, 54,3 % mentionnent la banque cantonale et 32,5 % une banque locale.

Particulièrement intéressante est également la relation entre le degré de popularité et celui de la mise à contribution des services offerts. Autrement dit, combien de personnes connaissant la banque font appel à ses services ? Les Caisses Raiffeisen se trouvent ici en très bonne posture. 71 % des personnes ayant déclaré avoir connaissance de leur existence ont recours aux bons offices

des Caisses Raiffeisen et des banques cantonales. Ce pourcentage est de 66 % pour les banques locales et de 20 à 35 % pour les grandes banques. Nous devons donc chercher à atteindre les milieux dans lesquels nos Caisses ne sont pas encore connues.

Composition de la clientèle de la Caisse Raiffeisen.

Nous trouvons tout d'abord 46,3 % de personnes de sexe masculin et 53,7 % de dames et de demoiselles. Ce sont les Caisses Raiffeisen qui accusent le pourcentage le plus élevé de clients de sexe féminin. Selon l'âge, les personnes entre 20 et 40 ans constituent le groupe le plus important (44,4 %). Les jeunes en dessous de 20 ans sont représentés à raison de 3,9 %. Nous trouvons ensuite — toujours dans nos Caisses — 30 % de personnes entre 40 et 50 ans et 21,7 % de clients âgés de plus de 50 ans. Du point de vue du pouvoir d'achat, les clients disposant du salaire mensuel le plus faible (jusqu'à 1200 francs) représentent 26,5% de l'effectif total; 42,1 % appartiennent au groupe touchant 1201 à 1800 francs par mois, 22,7 % déclarent un revenu mensuel de fr. 1801 à 2500. 2 % seulement des clients de nos Caisses déclarent un traitement mensuel supérieur à fr. 3500. -. 23,5 % des personnes questionnées exercent une profession indépendante et 49,2 % sont employés ou ouvriers.

Quel est le genre de service auquel la clientèle a le plus souvent recours?

Les résultats de l'enquête confirment que la position dominante, dans la gamme des prestations de service, est occupée par le carnet d'épargne. 50 à 80 % des clients, selon les différents groupements bancaires, possèdent au moins un livret d'épargne. Dans ce domaine, les Caisses Raiffeisen se trouvent au même rang que les banques cantonales et les banques régionales. En effet, le pourcentage est de 80 % pour les banques d'Etat et les banques locales et de 79 % pour les Caisses Raiffeisen. A l'exception de la Banque populaire suisse (71 %) les grandes banques affichent une movenne de 54 à 56 %. Dans nos Caisses Raiffeisen 15 % de la clientèle ont un carnet d'épargne « Jeunesse » ; il en est de même dans les banques cantonales. La proportion est un peu plus faible (13 %) pour les banques locales. En revanche, 11 % des clients des banques cantonales ont un compte courant, contre 10 % pour les banques locales et 8 % pour les Caisses Raiffeisen. Nos Caisses occupent — et de loin — la première place en ce qui concerne les carnets ou comptes de dépôts, ce qui s'explique par la faveur dont ils jouissent auprès des Caisses tessinoises, où ils prennent la place du livret d'épargne. Pour l'ensemble de la Suisse, 8 % de nos clients détiennent un carnet de dépôts, contre 6 % dans les banques cantonales et 5 % dans les banques locales. 8 % des clients des banques cantonales alimentent un compte salaire, 6 % dans les banques locales et 4 % dans les Caisses Raiffeisen. 13 % de la clientèle des banques locales sont au bénéfice d'autres prestations de service, 12 % dans les banques cantonales et 11 % dans les Caisses Raiffeisen.

Emprunts hypothécaires et crédit personnel.

48 % des propriétaires d'une maison familiale ont contracté un emprunt hypothécaire dans les banques cantonales, 27 % auprès des banques locales et 13 % à la Caisse Raiffeisen. 4 % des 2001 personnes interrogées, soit 81, sont au bénéfice d'un crédit personnel. 22 % d'entre elles sont clientes de la banque cantonale, 12 % de la Caisse de crédit mutuel et 11 % d'une banque locale. 40 % de ces crédits ont servi à l'acquisition de machines, 25 % à l'achat d'une voiture, 23 % à la rénovation de bâtiments, 11 % à la couverture des frais de mariage et 1 % au paiement d'impôts.

Pour quels motifs a-t-on recours à une banque déterminée?

Le domicile milite en faveur des Caisses Raiffeisen. 39 % de leurs clients leur accordent la préférence en raison de la situation favorable de leurs bureaux, 36 % en font autant en ce qui concerne les banques locales et 26 % pour les banques cantonales. Le souci de la sécurité a incité 25 % des clients à confier leurs affaires à la banque cantonale, 14 % à la Caisse Raiffeisen et 13 % à une banque locale. Le sentiment d'être bien servi a encouragé 14 % des clients à s'adresser à la banque cantonale ou à une banque locale et 13 % à la Caisse de crédit mutuel. 12 % ont franchi pour la première fois le seuil d'une Caisse Raiffeisen et 10 % celui d'une banque cantonale ou locale sur la recommandation d'amis ou de connaissances, tandis que 4 % seulement se sont rendus pour la première fois à la Caisse Raiffeisen par habitude ou tradition de famille, et 7 % à la banque locale ou cantonale. Les taux avantageux bonifiés ont influencé la décision de 3 % de la clientèle des Caisses Raiffeisen et des banques cantonales et de 6 % de celle des banques locales. 5 % des titulaires de livrets d'épargne ouverts par leurs parents durant leur enfance ont maintenu les relations avec la Caisse Raiffeisen. Cette proportion est de 6 % pour les banques locales et de 7 % pour les banques cantonales. Le compte salaire, enfin, a déterminé la décision de 3 % des clients des banques cantonales et de 2 % de ceux des banques locales et des Caisses Raiffeisen.

Critères d'appréciation dans la mise à contribution des prestations de service.

A quelle prestation de service le client attache-t-il la plus grande importance? Les réponses données sont fort instructives. 50 % des personnes questionnées misent sur la sécurité offerte, 28 % espèrent toucher un

intérêt rémunérateur, 11 % exigent une bonne administration des biens confiés, 9 % recherchent la protection du secret bancaire et 9 % également de judicieux conseils en matière de placement et d'argent.

La sécurité est le motif prédominant des rentiers, des retraités et des employés subalternes. Elle est également le souci principal des personnes de plus de 60 ans, ce qui confirme la véracité du dicton « croître en sagesse et en âge ». Les dames et les demoiselles attribuent plus d'importance à ce principe que les hommes. 54 % des clients à revenus modestes exigent sécurité et intérêt rémunérateur, contre 34 % seulement des personnes à revenus élevés. Dans la Suisse centrale la sécurité joue un rôle plus important qu'en Suisse romande ou sur le plateau est.

Les banques et Caisses Raiffeisen sont tenues en haute estime.

83 % des clients n'ont aucun reproche à leur faire, 9 % demandent d'autres heures d'ouverture des guichets, 3 % s'en prennent au taux de l'intérêt de l'épargne, qu'ils trouvent trop bas, 2 % à celui des hypothèques qui est, à leur avis, trop élevé, 2 % pratiquent l'art de la critique pour l'art et 1 % déclare ne pas être satisfait des services de la banque, les pièces et documents comptables leur parvenant avec trop de retard.

L'image de marque du mouvement Raiffeisen suisse.

Cette enquête, d'inspiration américaine, attribue un nombre de points déterminés à chaque réponse : 7 points pour l'expression d'une satisfaction sans réserve, 1 point pour une réponse totalement négative. Dans son ensemble le jugement porté sur la banque est plus ou moins favorable. Avec une moyenne de 5,6 points, les Caisses Raiffeisen occupent la septième place du classement.

En ce qui concerne les composantes « sécurité et personnel qualifié », les points attribués aux Caisses Raiffeisen sont supérieurs à la moyenne générale de 5,6 points.

Il y a 5,6 points pour la présentation des locaux et 5,3 points pour la multiplicité et la rapidité des prestations de service, le dynamisme et la souplesse dans l'octroi du crédit. Les Caisses Raiffeisen sont mieux jugées que les banques cantonales en ce qui concerne ce

dernier secteur (souplesse dans l'octroi du crédit), alors qu'aux yeux du public, elles viennent après les banques cantonales et les banques locales pour tous les autres critères d'appréciation.

Quel jugement les clients de nos coopératives portent-ils sur « leur » banque, « leur » Caisse Raiffeisen?

Nous pouvons dire qu'ils sont des adeptes convaincus de la cause. Au point de vue de la sécurité, leur jugement est aussi bon que celui porté par les clients des banques cantonales sur les établissements d'Etat. Ils sont également convaincus que les gérants des Caisses Raiffeisen sont compétents et qualifiés (6,2 points) et trouvent qu'ils sont rapidement servis (6 points).

Le dynamisme récolte le plus faible nombre de points (5,8). Cette meilleure appréciation des Caisses Raiffeisen par leurs propres clients confirme que l'image générale, relativement moins favorable de nos coopératives, comparativement à celle des banques, résulte en grande partie de l'opinion émise à leur sujet par les clients des autres établissements financiers. Selon cette enquête, ce sont les clients des banques cantonales qui émettent le plus de critiques envers les Caisses Raiffeisen. Ils leur reprochent la relative modicité de leur éventail de prestations de service et un manque de dynamisme. Fait-on preuve d'un peu plus de dynamisme dans certaines régions, on pousse alors immédiatement des cris d'orfraie, tout comme si cette activité mettait en danger l'existence même des banques cantonales.

* * *

Nous ne nous sommes pas bornés à relever uniquement les chiffres ou les appréciations à l'avantage de notre mouvement. Le but d'une telle analyse est de transmettre une image aussi fidèle que possible de la situation réelle. A nous maintenant de jouer, de tirer les conclusions, de prendre les mesures qui permettront aux Caisses Raiffeisen suisses d'améliorer constamment leur image de marque et, par les innovations et les adaptations indispensables, d'augmenter sans cesse les services qu'elles rendent à leurs sociétaires et clients.

Du nouveau dans le financement de la propriété par étages

Lorsque nous étions accompagné, il y a une trentaine d'années, lors de nos tournées de révision en Valais, par de jeunes collègues originaires de Suisse alémanique ou de régions romandes plus favorisées, nous devions chaque fois expliquer à nos interlocuteurs étonnés les particularités d'une forme de propriété très fréquente encore dans les villages des vallées alpestres. Ainsi, trouvait-

on ici un acte hypothécaire grevant un tiers de bâtiment, là un second dans lequel était affecté un cinquième de grange. Système archaïque, inconcevable, nous disait-on, à une époque ou chacun tenait à être propriétaire d'un immeuble entier. La dénomination « propriété par étages » n'était pas encore entrée dans le vocabulaire courant, mais pratiquement ces fractions de bâtiments habi-

tables correspondaient la plupart du temps à un logement, à un appartement, sans le confort et le luxe d'aujourd'hui, évidemment.

Ce système que nos jeunes collaborateurs qualifiaient de révolu, sinon de vermoulu, offrait cependant aux classes modestes de la population la possibilité de devenir propriétaires d'un « chez-soi », même si, à l'encontre du dicton anglais « my home is my castle », ce home n'était pas un château.

L'augmentation rapide et vertigineuse du coût des terrains et de la construction devait, après la Seconde Guerre mondiale, donner un regain d'actualité à cette forme de propriété. Aux prix actuels, l'ouvrier, l'employé, le jeune père de famille ne peuvent même plus songer à la construction ou à l'achat d'une maison familiale. Non seulement son prix est très élevé, mais les charges qui en résulteraient seraient trop lourdes pour leur budget. Sans avouer que l'on allait reprendre quelque chose ayant déjà fait ses preuves, la propriété par étages fit l'objet d'une nouvelle réglementation qui devait — et lui donna — un vigoureux essor.

Hélas, avec ce sens des affaires et de l'opportunité qui est leur seconde nature, les spéculateurs foncèrent sur ce nouveau filon à exploiter. Aujourd'hui, l'achat d'un appartement se fait à des conditions tout simplement trop onéreuses pour le petit et moyen salarié. Ainsi l'appartement accessible sous forme de propriété par étages, tend-il de plus en plus à devenir la résidence secondaire ou de vacances... de milieux aisés. Tout récemment encore, nous avions sous les yeux une offre émanant d'une entreprise de construction d'une localité qui n'est pas (encore) une station touristique renommée ou une citédortoir de prédilection : un quatre pièces offert « dès » fr. 145 000, l'anodin « dès » permettant d'admettre sans peine que l'appartement mieux situé ou plus ensoleillé du même immeuble devait faire l'objet d'une confortable surtaxe. Si on y ajoute l'indispensable garage, lorsque le lieu de résidence n'est pas à proximité d'une gare CFF ou d'autobus, et que l'on songe à une famille de 5 personnes, dont 2 garçons et une fillette, ou vice-versa, le jeune père de famille auquel nous songeons tout spécialement devra faire l'acquisition d'un cinq pièces, pour lequel il faudra investir 200 000 francs.

Jusqu'ici et dans ses grandes lignes le financement de la propriété par étages se concevait de la façon suivante :

Fonds propres du requérant : 20 à 30 % (au minimum).

Hypothèque 1^{er} rang : 50 à 55 % de la valeur vénale ou du prix de la propriété.

Hypothèque de rang postérieur, avec garantie complémentaire : 20 à 25 %.

Le jeune chef de famille qui devrait avant toute autre personne pouvoir jouir des avantages du « chez-soi » et qui, du point de vue professionnel, n'est pas encore au sommet de l'échelle, ne parviendra pas à réunir le minimum de fonds propres exigés, nous le concevons sans peine. Il sera souvent obligé de s'en procurer, au moins une fraction, sous forme de prêts personnels, à des conditions qui n'allègeront pas ses prochains budgets. C'est ce qui explique, en partie tout au moins, le fait que jusqu'ici la propriété par étages n'ait guère profité à ceux auxquels elle était initialement destinée.

Les banques — et les Caisses Raiffeisen — ne peuvent exercer aucune influence sur l'évolution des prix. En expliquer tous les tenants et aboutissants nous mènerait trop loin et n'aurait du reste aucun effet pratique.

Plusieurs banques se sont penchées sur ce problème et ont trouvé une formule nouvelle qui fut annoncée au début de l'année à grand renfort de publicité. Nous pensons intéresser les dirigeants et gérants de nos Caisses en reproduisant dans leurs grandes lignes les principaux aspects de cette nouvelle forme de financement. La direction du Crédit Suisse à Zurich a eu l'amabilité de mettre à notre disposition la brochure « Le financement de la propriété par étages » et de nous autoriser à en publier de larges extraits. C'est ce que nous faisons ci-après :

L'idée du Crédit Suisse :

Nous sommes partis de quatre considérations :

Tout d'abord, nous estimons que les familles de la jeune génération devraient avoir la possibilité d'accéder à la propriété et d'avoir un logement à elles. Deuxièmement, nous pensons qu'il ne faudrait pas être obligé d'attendre la cinquantaine pour avoir économisé les moyens nécessaires à s'acheter une demeure. Nous sommes d'avis, troisièmement, qu'il n'est peut-être pas indiqué pour une jeune famille de faire les plus grands sacrifices financiers alors que ses ressources sont encore limitées, sacrifices qu'implique le mode de financement traditionnel avec versement initial important. Enfin, nous croyons qu'il incombe à la banque, là où c'est possible, d'endiguer le renchérissement pour en faire profiter ses clients. A cet égard, il faut prendre conscience du fait que les excès observés ici et là dans le domaine des prix des appartements en propriété par étages ne pourront être évités que si l'on crée un marché aussi large que possible sur lequel l'offre et la demande seront équilibrées.

Pour permettre le départ

Les fonds propres à fournir par le requérant sont réduits de 40 ou 30 % à 10 % seulement, la banque finançant les 90 % restants sous forme d'hypothèques de premier et deuxième rangs. Pour faciliter le départ, aucun amortissement n'est exigé pour la première année. Bien entendu, les personnes qui en ont les moyens peuvent verser un acompte supérieur et commencer à rembourser la dette dès la première année. Les prestations sont adaptées à l'accroissement des revenus. Pendant la phase initiale, c'est-à-dire lorsque le débiteur dispose des revenus les plus bas, les prestations demandées sont plus faibles. Au fur et à mesure que s'accroissent les revenus - ce qui est la règle pour le salarié animé du désir de parfaire ses connaissances professionnelles et d'étendre toujours davantage les services qu'il rend à l'entreprise qui l'occupe - les contributions augmentent et cela pendant une période assez longue, pour diminuer ensuite légèrement.

La banque fixe des annuités, qui comprennent :

- les intérêts sur la 1^{re} hypothèque
- les intérêts sur la 2^e hypothèque
- l'amortissement.

Sur la base des calculs établis par la banque, les hypothèques sont complètement amorties au bout de la trentième année déjà.

Exemple:

En prenant un cinq pièces ou une maison familiale d'une valeur vénale de 200 000 francs, on aura le plan de financement suivant : 1^{re} hypothèque 100 000 francs, 2^e hypothèque 80 000 francs. En admettant que les taux hypothécaires demeurent inchangés, les prestations annuelles à verser à la banque (sans les frais communs, primes d'assurance, etc.) s'établissent comme suit :

Année	Dette totale fr.	Intérêts 1 ^{re} hyp. fr.	Intérêts 2º hyp. fr.	Amortisse- ment fr.	Annuité fr.
1	180 000.—	<i>5</i> 750.—	5 000.—		10 750.—
2	180 000.—	<i>5</i> 750.—	5 000.—	450.—	11 200.—
5	177 300.—	<i>5</i> 7 <i>5</i> 0.—	4 831.—	1 800.—	12 381.—
10	163 800.—	<i>5</i> 7 <i>5</i> 0.—	3 988.—	4 050.—	13 788.—
15	139 050.—	<i>5</i> 7 <i>5</i> 0.—	2 441.—	6 300.—	14 491.—
20	103 050.—	<i>5</i> 7 <i>5</i> 0.—	191.—	8 <i>55</i> 0.—	14 491.—
25	<i>55</i> 800.—	3 209.—		10 800.—	14 009.—
29	9 900.—	569.—		9 900.—	10 469.—

Base de calcul:

L'amortissement annuel est variable. Il augmente petit à petit mais en restant dans des limites supportables. L'accroissement annuel du taux d'amortissement, à savoir 0,25 % de la dette hypothécaire initiale, est un pourcentage raisonnable qui tient compte de l'expansion économique et de l'amélioration des revenus.

Il faut ajouter à ces annuités, les charges et frais communs, soit les dépenses d'entretien, conciergerie, administration, assurances, enlèvement des ordures, eau, éclairage général, etc., ainsi qu'une modeste contribution à un fonds de rénovation qui est constitué dans la plupart des cas. On peut les estimer à 215 - 250 francs par mois pour un appartement de 5 pièces, soit 2600 à 3000 francs par an.

L'amortissement complet de l'hypothèque premier rang est l'élément nouveau, nous dirions même sensationnel de la formule. Jusqu'ici il était d'usage, en Suisse alémanique surtout, de ne pas demander d'amortissement sur les prêts hypothécaires premier rang. Interpellé à ce sujet, M. H.R. Wuffli, membre de la direction générale du Crédit Suisse déclara en substance : (« Bulletin » de février 1972 du CS)

« Je pense que s'amorce aujourd'hui en Suisse alémanique également une tendance à amortir la première hypothèque, sinon complètement, du moins partiellement, en particulier afin de limiter dans une certaine mesure l'endettement foncier, lequel est extrêmement élevé dans notre pays. Mais dans notre système, l'amortissement est indispensable. Nous souhaitons en effet qu'un maximum de personnes puissent profiter de notre nouveau mode de financement. Cela n'est possible que si les fonds hypothécaires ne restent pas bloqués pendant des dizaines d'années, mais sont peu à peu remboursés afin de donner à une nouvelle génération l'occasion d'accéder à la propriété privée. Car en fin de compte nous tenons à contribuer efficacement à la solution du problème du logement dans notre pays en aidant des particuliers aussi nombreux que possible à devenir propriétaires. »

Objets financés

L'accent est mis ici sur des logements facilement négociables qui doivent se trouver dans des communes urbaines ou de moyenne importance ou à distance raisonnable des grandes agglomérations. La valeur vénale, pour le moment, ne doit pas dépasser 300 000 francs.

Assurance du solde de la dette

Dans son intérêt et celui de sa famille, l'acquéreur d'un logement ou d'une maison doit s'engager contractuellement à conclure une assurance décès et invalidité pour le solde de la dette. La couverture supplémentaire — dont la durée et le montant sont à évaluer à l'avance — porte sur la part de dette qui dépasse 70 % de la valeur d'estimation (de la banque - réd.) Si la Confédération, dans le cadre de son programme d'encouragement de la construction de logements, devait fournir des cautionnements fédéraux, on pourrait renoncer également à cette assu-

rance. En lieu et place de celle-ci d'autres sûretés bancaires usuelles peuvent être également fournies, telles que papiers-valeurs, livrets d'épargne, cautionnements complémentaires de l'employeur, etc.

Quels seront les heureux bénéficiaires de cette nouvelle formule?

Ici encore, nous citerons:

Le Crédit Suisse songe à des personnes qualifiées occupant une bonne position, notamment à des techniciens, des enseignants, des ingénieurs, des programmeurs, des chefs d'atelier, des commerçants, des professeurs et des fonctionnaires, de même qu'à des personnes exerçant une profession libérale : médecins, dentistes, avocats, etc.

Exemple de budget :

Est présenté ensuite un modèle de budget d'une famille disposant de revenus de 42 000 francs au moins.

* * *

Nous n'ajouterons aucun commentaire à l'exposé du Crédit Suisse. Tout en appréciant les avantages de la nouvelle formule, nos lecteurs peuvent se rendre compte par eux-mêmes qu'elle n'est accessible qu'à certaines classes de la population. Ils n'en éprouveront ni déception, ni jalousie, sachant par expérience qu'ils ont aujourd'hui encore la possibilité de s'adresser à leur Caisse Raiffeisen locale.

Pour nous, la leçon à tirer est la suivante :

En dépit de toute la bonne volonté manifestée par les banques, un minimum de fonds propres est indispensable à l'acquisition et à la consolidation de la propriété. Réduit-on l'apport personnel au départ, il en résultera tout naturellement une augmentation des prestations régulières qui seront demandées par la suite, sous forme d'intérêts et d'amortissements.

Les annuités citées ci-avant peuvent paraître élevées au premier abord. Il convient de ne pas oublier qu'elles tendent à un amortissement complet des dettes en 30 ans, ce qui revient à dire que le père de famille qui, à 30 ou 35 ans, a pu choisir cette formule, sera, à l'âge de la retraite, en possession d'un logement excessivement bon marché. Il pourra à ce moment là, si Dieu lui prête vie, cueillir les fruits des efforts déployés durant les bonnes années de son existence.

La formule proposée par le Crédit Suisse a été également adoptée par d'autres établissements financiers du pays. Ces efforts sont louables. Ils atteindront déjà partiellement leur but s'ils parviennent, enfin, à créer un véritable marché concurrentiel de la propriété par étages qui est encore souvent, à l'heure actuelle, la proie d'habiles hommes d'affaires un peu trop gourmands...

- *pp* -

Vallée où le Rhône a son cours... La nouvelle loi fiscale valaisanne

Les 3 et 4 juin prochain, une nouvelle loi fiscale sera soumise au peuple valaisan. Lors de l'assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, du 8 avril dernier à Collombey, M. Wolfgang Lorétan, président du gouvernement valaisan, a défendu avec fougue et conviction un projet de loi qui lui tient tout spécialement à cœur. Il nous autorise à reproduire l'essentiel des propos recueillis à cette occasion par le correspondant « Cg » du « Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais », publiés dans le numéro du 12 avril de ce journal. Nous l'en remercions.

La rédaction.

Situation financière du canton : saine

D'aucuns se demandent pourquoi le chef du Département des finances fait preuve de tant d'audace en présentant de nouvelles dispositions légales qui apporteront moins de recettes à l'Etat.

Il apparaît incompréhensible que dans la situation financière actuelle du canton on propose une diminution de l'impôt.

Il est vrai que la santé des finances cantonales est bonne quand bien même les comptes 1971 bouclent par un déficit de 15 millions dans lequel est compté un total de 9 millions d'amortissements, ce qui fait donc un excédent réel de dépenses de 6 millions. Si l'on ajoute les 13 millions de crédits supplémentaires, les comptes 1971 de l'Etat du Valais auraient bouclé par un excédent de recettes.

Diminuer la charge fiscale

Il faut rappeler que le Conseil d'Etat a accepté une cinquantaine de postulats, motions et interpellations déposés par les députés demandant instamment de revoir les dispositions de la loi des finances de 1960, afin de décharger le contribuable valaisan d'autant plus que les déductions sociales ne répondaient plus aux critères actuels.

Pourquoi ces deux objectifs? Parce que le contribuable valaisan est en tête des cantons suisses en ce qui concerne le taux d'imposition.

Le Département des finances est donc décidé à résoudre ce problème.

Le taux d'impôt prévu par la nouvelle loi va-t-il changer et diminuer les charges fiscales ? Et les déductions sociales vont-elles augmenter ? C'est, en fait, là, tout le problème essentiel.

Revenu

Eh bien, oui! la charge fiscale sur le revenu va diminuer, quoiqu'en disent certains contribuables, sur les bases suivantes:

En tenant compte d'un coefficient de 1,3 pour la commune, plus celui du canton, on arrive au tableau ci-dessous, par rapport à 1960:

Célibataire :		1972
Revenu de	70 000.—	— 2,0 %
	50 000.—	 4,7 %
	20 000.—	— 8,2 %
	12 000.—	— 8,9 %
Couple sans	enfant:	
Revenu de	70 000.—	— 4,6 %
	30 000.—	— 14,8 %
	12 000.—	— 22,0 %
Couple avec	deux enfants:	
Revenu de	90 000.—	— 1,8 %
	50 000.—	— 15,0 %
	30 000.—	24,6 %
	20 000.—	— 22,0 %
	12 000.—	— 37,0 %

On doit constater que la réduction de l'impôt sur le revenu est faible pour le célibataire, plus forte pour le couple sans enfant, importante pour le couple avec enfants.

Il apparaît donc nettement qu'un effort a été fait en faveur de la famille, surtout celle dont le revenu est faible.

C'est ainsi que 87 000 contribuables pourront profiter d'une réduction fiscale sur le revenu si la nouvelle loi est acceptée, ce qui représente environ le 80 % des contribuables valaisans.

Ces modifications correspondent à des propositions très sociales et modernes qui sont appréciables pour le 80 % des contribuables valaisans dont le revenu est encore modeste.

Fortune

Un principe acquis et très important, c'est l'exonération sur la fortune jusqu'à concurrence de 40 000 francs, ceci dans l'idée de favoriser l'épargne.

La réduction de l'impôt sur la fortune pourra aller de 18 % pour une fortune de 150 000 francs à 79 % pour une fortune de 50 000 francs.

Le principe a été inscrit dans la loi par des chiffres qui font constater que, moins la fortune est grande plus la diminution de l'impôt, par rapport à la loi de 1960, est sensible.

Déductions sociales

Le système a été modifié. La formule de déduction de la loi actuelle a été maintenue mais nettement améliorée et s'établira comme suit :

- 1000 francs par couple;
- 1600 francs par enfant;
- 1200 francs pour cotisation maladie, ainsi que la part du contribuable à ses cotisations AVS (jusqu'à maintenant la cotisation AVS ne pouvait être déduite).

Un couple avec deux enfants pourra, avec la loi de 1972, déduire environ 6000 francs sur son revenu brut. Le couple qui a un revenu de 15 000 francs avec deux enfants sera imposé sur environ 9000 francs. Ce système est intéressant puisque le taux de 15 000 francs est plus élevé que celui de 9000 francs.

Cette déduction sociale permet de lutter efficacement contre la progression à froid.

Le Valais sera ainsi à la tête des cantons suisses dans le domaine des déductions sociales et sa loi des finances, si elle est acceptée, sera adaptée à l'économie valaisanne.

L'impôt à la source

Jusqu'à ce jour, l'impôt à la source était retenu seulement pour l'ouvrier. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil sont d'avis que les temps sont révolus qui faisaient une différence entre l'ouvrier et le salarié. Nous sommes tous égaux devant la loi nouvelle qui exige une retenue de l'impôt à la source pour tous les salariés, du Conseil d'Etat au manœuvre, en passant par les directeurs d'entreprises, les employés, ingénieurs, techniciens et professionnels de tous genres.

Les logements

Afin de faciliter l'accès à la propriété, la nouvelle loi exonère de l'impôt les nouveaux logements qui seront construits à partir de 1973 et ceci durant 6 ans. Il y aura donc franchise sur la fortune pour tous les nouveaux logements durant 6 ans, pour autant qu'ils n'aient pas un caractère de luxe ou qu'ils ne soient pas des résidences secondaires.

En faveur de l'agriculture

Afin de soutenir la rationalisation, la concentration de l'agriculture sera exonérée de l'impôt du bénéfice sur les gains immobiliers de tout agriculteur qui réinvestit ce gain dans l'amélioration des structures agricoles.

Péréquation financière

La nouvelle loi donne pouvoir au Conseil d'Etat de procéder à la répartition des impôts entre les communes concernées par l'établissement d'industries, notamment.

M. Lorétan cite l'exemple de l'Entremont, avec « Sodeco » où toutes les communes ont contribué à l'implantation de cette industrie à Sembrancher. Toutes ces communes pourront bénéficier de l'impôt de « Sodeco » : impôt sur la fortune, sur le revenu, impôt complémentaire seront donc répartis. Cela est codifié dans la nouvelle loi proposée au peuple.

Cette formule facilitera une répartition qui est, en soit, équitable entre les communes, leur permettant une disponibilité financière tout en facilitant l'établissement de nouvelles industries.

Et l'impôt de la femme mariée?

Le Grand Conseil a voulu que la femme salariée ne soit pas imposée sur la totalité de son revenu. La loi de 1972 prévoit donc une déduction de 1000 francs sur le revenu de la femme mariée, même pour les épouses d'agriculteurs. Il s'agit donc d'une déduction pour toutes les femmes mariées travaillant dans une industrie ou une exploitation familiale

Le coefficient communal

La nouvelle loi prévoit un coefficient d'impôt communal allant de 1,0 à 1,4 au lieu de 0,8 à 1,6. On parera ainsi à une certaine concurrence fiscale entre les communes de montagne et celles de plaine, ce qui évitera certainement un dépeuplement des communes de montagne.

La péréquation financière entre les communes sera renforcée. La nouvelle loi mettra à disposition 6 à 8 millions au lieu de 2 millions annuellement. La perte que feront les communes de montagne par la réduction du coefficient d'impôt pourra être compensée par le fonds de péréquation financière intercommunale.

Gains immobiliers

La loi fiscale de 1960 stipule qu'il n'y a pas d'impôt sur les gains immobiliers après 15 ans à partir de la date de réalisation.

La loi de 1972 prévoit un impôt sur toute vente immobilière avec un taux minimum de 10 % après avoir déduit 5000 francs sur le gain réalisé.

Donnons un exemple: si on possède un terrain depuis un an, l'impôt sur le gain immobilier sera de 10 % de base plus 1 % par année jusqu'à 15 ans ce qui fait 24 %. Ce même terrain vendu après 15 ans de possession n'exigera donc qu'un impôt de 10 % sur le gain immobilier après déduction de 5000 francs.

Quel est le facteur prépondérant d'augmentation de la valeur d'un immeuble ? C'est l'effort de tous les citoyens et non d'un seul ! Qui doit assurer l'infrastructure d'une commune qui se développe par la construction d'immeubles exploitée par des affairistes ? C'est bien l'ensemble des citoyens ! Il est donc normal que celui ou que ceux qui réalisent de gros gains immobiliers paient des impôts en conséquence !

Remarquons encore que les deux tiers de cet impôt reviennent à la commune où la transaction se fait.

Aujourd'hui, avec les dispositions fiscales qui nous régissent, les spéculateurs profitent de cette limitation de l'impôt sur les gains immobiliers. La loi de 1972 sera donc bien plus équitable envers les spéculateurs qui paieront de gros impôts sur leurs gains immobiliers.

Impôt sur les successions

La nouvelle loi ne touche pas les héritages en ligne directe et entre époux. C'est dire que la disposition nouvelle de l'impôt sur les successions est également sociale. Le taux fixé est de 10 % entre frères et sœurs, de 15 % pour les neveux et de 20 % pour les parents éloignés.

Le Valais est encore une entité financièrement faible et bénéficie de la péréquation financière intercantonale. Mais, selon les déclarations du conseiller fédéral Celio, le canton qui n'adaptera pas sa fiscalité, notamment en introduisant un impôt sur les successions, ne pourra plus obtenir les fonds de cette caisse de péréquation financière intercantonale. Il s'agit donc, pour le Valais, d'introduire cette disposition fiscale.

Si notre canton devait subir un refus de l'aide fédérale par la péréquation financière,

ce serait une perte de 20 à 30 millions, annuellement, pour la caisse cantonale.

M. Lorétan termine en formulant le vœu que le peuple accepte la nouvelle loi des finances, même avec la perte de recettes qu'engendreront certaines dispositions nouvelles. Le moment est venu, pour le Valais, de descendre au dessous de la moyenne suisse en ce qui concerne les charges fiscales du citoven.

Cette loi doit être acceptée non seulement pour faire le bonheur du peuple, mais encore pour qu'il y ait un peu plus de justice sociale dans ce pays et que l'on puisse atteindre ceux que l'on appelle les spéculateurs.

La Commission fédérale des banques confrontée à de nouvelles tâches

(cb) La loi sur les banques révisée est en vigueur depuis le 1er juillet 1971. Le Conseil fédéral va également adopter prochainement le règlement d'exécution de la loi sur les banques et les caisses d'épargne. Les principes de base de la loi sur les banques de 1934, en particulier la protection des créanciers, ont été maintenus tels quels. Les modifications de la loi visent avant tout à mieux adapter ses objectifs à des conditions qui ont beaucoup changé depuis 1934. La haute autorité de surveillance et d'exécution de la loi fédérale sur les banques — la Commission fédérale des banques — se voit assigner par la loi sur les banques révisée, un champ d'activité plus étendu. A l'avenir, la Commission des banques n'exercera plus sa surveillance seulement sur les banques et les fonds de placement, mais aussi sur des sociétés industrielles, commerciales et financières qui font appel au public pour obtenir des fonds. Les expériences faites ces dernières années ont montré que ces sociétés financières, à l'insu des investisseurs inexpérimentés, se lançaient souvent dans des affaires risquées. La Commission des banques doit donc suivre l'activité d'un cercle d'établissements plus large.

La loi sur les banques révisée tente encore de résoudre un autre problème qui se pose aujourd'hui avec une acuité toute particulière : d'un côté, l'information complète et rapide de la Commission des banques par les institutions de révision des différentes banques, en cas d'infractions à la loi et de fraudes, d'autre part l'attribution à la Commission des banques des moyens nécessaires afin d'éliminer de telles irrégularités. On sait par des exemples récents, que le contrôle minutieux et efficace exécuté sous l'ancienne loi se faisait dans des formes trop étroites et inadaptées au rythme actuel des affaires. La nouvelle loi crée les conditions juridiques d'une intervention rapide et appropriée contre toute irrégularité dans le secteur bancaire. La Commission des banques a la difficile mission de donner à la loi toute sa vigueur, c'est-à-dire de veiller à la protection des créanciers et au bon fonctionnement du système bancaire, pour le bien de l'économie dans son ensemble.

Au moment où la Commission des banques prend une nouvelle importance, le conseiller national Blatti demande au Conseil fédéral, par sa petite question du 2 mars 1972, si cette autorité dispose véritablement des moyens, en organisation et en personnel, adaptés à sa nouvelle tâche. Le souci de ce parlementaire est partagé par les milieux bancaires, qui attendent de la Commission qu'elle coupe court, mieux qu'auparavant, à toute irrégularité, sans pour cela que sa surveillance entrave outre mesure l'activité traditionnelle des établissements de premier ordre. Comme le conseiller national Blatti, les banques souhaitent qu'à l'occasion du changement qui aura lieu de toute façon cette année à la présidence de la Commission fédérale des banques, non seulement le Conseil fédéral renforce cette autorité, mais que celle-ci coopère encore plus étroitement avec elles dans la recherche du but commun, c'est-à-dire le maintien d'une profession bancaire saine.

Avril 1972.

Le coin du français

Quelques glanures...

Nuisance est un mot devenu à la mode. En effet, depuis quelque temps, chaque journal mentionne les nuisances de notre époque. Nous avons les « nuisances de la pollution des eaux », les « nuisances du manque de coordination dans la construction » et j'ajouterai encore les « nuisances d'un journalisme irresponsable »! Que dire de ce terme ignoré du Petit Larousse que d'aucuns condamnent comme néologisme inutile et d'autres comme anglicisme inadmissible?

Le mot *nuisance* est un ancien mot très français régulièrement utilisé par nos meilleurs écrivains jusqu'au XVII^e siècle et ensuite tombé dans l'oubli. Exceptionnellement repris par G. Sand au XIX^e siècle et plus

tard par A. Gide, *nuisance* avait pour ainsi dire complètement disparu du vocabulaire. Le Grand Larousse et le dictionnaire Quillet le mentionnent en le définissant « caractère de ce qui est nuisible (Vx) ». Puisque *nuisance* réapparaît aujourd'hui, souhaitons-lui donc une heureuse résurrection!

« Cette œuvre ressort plus de la polémique que d'une critique sérieuse », écrivait ces derniers jours un journal habituellement mieux rédigé. Il y a deux fautes grossières dans la phrase en question. Il fallait dire : « cette œuvre ressortit plus à la polémique qu'à une critique sérieuse ».

En effet, il y a deux verbes ressortir. L'un qui veut dire sortir de nouveau se conjugue comme sortir et demande la préposition de. Je dirai donc : « tous les jours il ressort (est ressorti) de son appartement à 4 heures de l'après-midi ». L'autre verbe ressortir signifie être du ressort de, être de la compétence de. Il se conjugue comme finir, exige l'auxiliaire avoir et la préposition à. « Ces affaires ressortissent (ont ressorti) à une autre juridiction.

Un quotidien romand titrait dernièrement : « Succès des bons offices, reste les prisonniers ». Ne fallait-il pas écrire : « ...restent les prisonniers »? Consulté à ce sujet, le dictionnaire de Thomas dit : reste placé au début d'une proposition s'accorde « généralement » avec son sujet. Et il donne les exemples suivants: « restent les animaux à fourrure ». « restent les films composés par les spécialistes ». Il reconnaît donc implicitement que l'accord ne se fait pas toujours. Grévisse dans « Le Bon Usage » est plus précis. Tout en constatant qu'on prend le plus souvent reste comme verbe personnel et qu'on l'accorde avec son sujet postposé, il admet qu'il est correct de le laisser invariable. On sousentend alors le sujet il. Et l'éminent grammairien belge de citer un exemple de l'académicien français G. de Lacretelle qui écrit : « restait ces gens de Poitiers » (sous-entendu: « il restait ces gens de Poitiers »). Pour en revenir au titre de notre journal de Romandie, il serait donc plus courant d'écrire: « ... restent les prisonniers » mais « reste les prisonniers » est tout à fait admissible (sousentendu dans ce dernier cas: « il reste les prisonniers »).

Malgré les puristes, la formule : « je vous accuse réception de votre lettre... » est française et même l'Académie l'admet. Il est donc aussi correct de dire : « accusez-moi réception de ma lettre de ce jour... » (Qu'on permette cependant au responsable de cette chronique de dire qu'il préfère la deuxième formule, le datif étant dans cette tournure complètement inutile).

Pour terminer, relevons encore le néologisme récent *héliporté*, c'est-à-dire « transporté par hélicoptère ». De la famille « hélicoptère », on a formé *héligare*, *héliport* (c'est-à-dire aéroport pour hélicoptères), *héliporté*. Bonne chance à ces mots nouveaux ainsi qu'à tous les skieurs « *héliportés* sur nos cimes altières »!

Ov

Introduction du traitement de l'information dans les Caisses Raiffeisen

Comptabilité sur ordinateurs

La première édition française du « Précis de comptabilité » avait paru en 1909 déjà. Conçu par un non-professionnel, obligé de consacrer ses soirées ou ses moments de loisir aux affaires de la Caisse, ce système était aussi simple que possible tout en étant complet et en offrant les garanties de sécurité désirables : comptabilité américaine en partie double à la portée des collègues des coopératives qui voyaient peu à peu le jour dans le voisinage de Bichelsee et dont tous les « gérants » ne furent, dans les débuts, que de modestes caissiers exerçant leur fonction accessoirement. Ce système fit ses preuves puisqu'il permit à des personne qui n'avaient eu pour toute formation que quelques années d'école primaire, de devenir, avec de la patience et un minimum de dons, de parfaits comptables. Au gré du développement des institutions, l'Union procéda par la suite aux adaptations et aux innovations nécessaires ou indispensables, tout en maintenant cependant le grand principe de base : deux journaux de caisse (épargne et grand journal) comme livres fondamentaux, les grands livres, comme registres auxiliaires, le compte d'exploitation et le bilan sur des feuilles détachées, le tout dressé ou fait à la main. Cela était aisé lorsque les Caisses débutèrent, le nombre relativement modeste de clients et de comptes n'exigeant pas un effort démesuré. Mais, le mouvement prit rapidement un tel essor qu'il fallut songer à introduire d'autres améliorations facilitant, d'une part, le travail des fortes Caisses tout en assurant, d'autre part, le maximum de simplicité aux gérants des petites et modestes institutions. Les Caisses importantes adoptèrent le système des grands livres à feuilles interchangeables ou de la comptabilité sur fiches. Cela était un progrès, mais ne libérait pas encore les gérants de besognes fastidieuses : calcul et mise en compte des intérêts, extraits de comptes semestriels ou annuels, volumineux inventaires de fin d'année, avec leur cortège d'additions, de reports et de pointages. Petit à petit, ces coopératives, financièrement les mieux fondées, purent passer à l'acquisition de machines comptables, facilitant tout particulièrement l'établissement du bilan annuel, puis de véritables petits ordinateurs auxquels peut être confié tout le processus de la comptabilité, du calcul « automatique » des intérêts à la détermination des soldes. Ces dernières machines sont, hélas, très coûteuses ce qui les met à la portée des « Grands » seulement, de ces Grands dotés dans la règle de personnel qualifié, de véritables professionnels.

Le problème de la rationalisation se pose cependant avec autant d'acuité aux petites et moyennes Caisses. Nombreux sont leurs caissiers qui exercent leur profession principale au dehors, ou qui sont occupés sans interruption durant la journée. Le soir, ils

doivent tout d'abord réserver le temps nécessaire à la réception des clients, à la liquidation des affaires courantes (correspondances, bonifications, etc.) et enfin à la tenue de la comptabilité. La période du bouclement, qui est toujours la plus chargée de l'année, fait appel aux dernières réserves de forces physiques. Tout cela empêche nos caissiers de se vouer à d'autres missions pourtant tout aussi importantes : création et maintien de contacts personnels permanents avec la clientèle, activité étendue et suivie dans le domaine de la propagande, de la publicité et de la prospection.

Lors de vacances, les Caisses d'importance moyenne (5-10 millions de bilan, 20-25 millions de chiffre d'affaires) sont celles qui ont le plus de peine à trouver un nouveau fonctionnaire. D'une part, la coopérative est trop importante pour être gérée accessoirement et, d'autre part, ses bases financières ainsi que le volume de travail ne lui permettent pas encore de songer à l'engagement d'un gérant à plein temps. Les charges qui reposent sur ces caissiers non permanents sont tout simplement trop lourdes à la longue. Par ailleurs, les gains actuels dans la plupart des professions, ne confèrent plus à ces revenus complémentaires leur attrait d'antan. On peut vivre assez confortablement en réservant ses soirées et ses fins de semaine à la pêche ou aux champignons. De plus en plus, l'ouvrier, l'employé, le fonctionnaire, estiment que l'on ne vit pas uniquement pour travailler mais bien plutôt qu'il faut travailler pour vivre, ce qui implique, dans le don de sa personne, un sain équilibre entre le travail et les loisirs, la profession, la famille et la vie de société.

Ce problème préoccupe depuis longtemps déjà la direction et les organes supérieurs de l'Union. Au terme d'études approfondies, en collaboration étroite avec des représentants qualifiés de maisons de la branche, nous avons pu, en novembre dernier, soumettre une première proposition aux Caisses affiliées. Les recherches entreprises nous permettent d'affirmer qu'une solution rationnelle ne saurait consister en la création de nombreux petits centres comptables régionaux, les frais d'acquisition de machines, d'installation et de personnel étant beaucoup trop élevés. Il apparaît judicieux et financièrement préférable de confier ces travaux à un office central. Vu le nombre actuel d'opérations, si l'on tient compte des sommes presque fabuleuses qui doivent être engagées, l'Union ne peut pas maintenant déjà, ni dans un proche avenir, installer un centre mécanographique autonome, réservé uniquement à notre mouvement. Nous devons nous associer à une institution en activité. Cette solution a pour avantage de libérer les Caisses et la Centrale de l'achat de machines coûteuses ainsi que du souci de l'engagement du

personnel qualifié qu'il serait certainement difficile de trouver en ce moment sur un marché du travail complètement desséché. Pour débuter, il est prévu de confier à ce centre la tenue de la comptabilité de l'épargne, y compris le bouclement et l'établissement de l'extrait de fin d'année, ce qui constituerait déjà un appréciable allègement. Au cours des prochaines années, nous pourrons successivement traiter de la même façon tous les autres secteurs comptables, y compris l'établissement du bilan proprement dit.

Nous ne voulons pas, dans le cadre de cette brève relation, entrer en détail sur le fonctionnement du système préconisé, qui a fait l'objet d'une circulaire appropriée, envoyée à toutes les Caisses. Nous nous sommes borné à en tracer les grandes lignes seulement.

Le coût effectif de la comptabilité centralisée ne peut guère être déterminé avec certitude maintenant déjà. Il s'agit de savoir tout d'abord entre combien de Caisses les frais fixes (programmation, équipement et mise en marche de l'organisation, etc.) et les frais courants, variables, pourront être répartis. Les comparaisons que nous avons pu faire en nous basant sur les expériences faites dans ce domaine par les mouvements Raiffeisen de l'étranger confirment qu'il serait plus avantageux d'introduire cette comptabilité centralisée que de laisser le soin à chaque Caisse de faire l'acquisition de machines réservées exclusivement à son propre usage. Un prix moyen approximatif a été indiqué aux Caisses, qui furent par la même occasion invitées à répondre à deux questions précises :

- Etes-vous en principe partisans d'une comptabilité centralisée telle qu'elle a été exposée dans la circulaire du 8 novembre 1971?
- Etes-vous disposés, dans le cadre du projet présenté, à confier la tenue de votre comptabilité à un centre mécanographique, ceci dans le plus bref délai possible ? (Le 1^{er} janvier 1973 est prévu.)

Et nous ajoutions:

« Faites-nous part de vos suggestions, critiques ou désirs éventuels. »

Toutes les Caisses affiliées (soit plus de 1140) ont reçu la circulaire, accompagnée de ce questionnaire. 750 réponses nous sont parvenues, dont 300 positives et définitives, qui représenteront une masse de 180 000 comptes d'épargne. Les experts nous avaient déclaré que pour débuter il fallait au minimum 100 000 comptes.

450 réponses sont négatives, et près de 400 Caisses n'ont pas pris position. De ce chiffre de 450 il y a lieu de déduire environ 60 institutions en possession d'une machine comptable ou d'un petit ordinateur, récemment acquis dans la plupart des cas et que

l'on ne peut naturellement pas se résoudre à jeter aux vieux fers ou à céder à vil prix, ce que nous comprenons parfaitement.

120 petites Caisses déclarent que leur gérant est encore parfaitement à même d'assurer la tenue de la comptabilité selon l'ancien système, leur volume d'affaires n'exigeant pas encore d'efforts démesurés. Ce point de vue est également raisonnable.

10 Caisses seulement sont, par principe, opposées à la centralisation en matière de comptabilité.

Les autres, soit environ 260, ont adopté une attitude typiquement suisse, faite d'une pointe de sagesse et d'une prise de prudence et que l'on pourrait exprimer lapidairement en une phrase:

« Nous prendrons définitivement position lorsque les premières expériences auront été faites. » Ce point de vue est, lui aussi, honorable et soutenable. Fort heureusement, tout le monde ne pense pas ainsi, car alors il n'y aurait pas « d'essai » possible...

L'Union travaille maintenant activement à la préparation de la programmation proprement dite, de façon à ce qu'à partir du premier janvier prochain, les 300 Caisses qui ont dit courageusement « oui » puissent être mises au bénéfice des avantages incontestables du système préconisé. Tous les renseignements utiles leur seront donnés au moment opportun.

Les dirigeants et caissiers des institutions qui ont adopté une attitude d'attente peuvent naturellement en tout temps soumettre tout le problème à un nouvel examen et nous faire part du résultat de leurs délibérations.

- pp -

Pour vous, M. le Gérant...

A M. X. A., à B.

Vous avez accordé à l'époque deux avances à une association agricole de votre village, soit

- un prêt hypothécaire de 90 000 francs, garanti par une obligation hypothécaire en premier rang,
- un crédit en compte courant de 50 000 francs, garanti par un acte de crédit en compte courant avec constitution d'hypothèque, en second rang, sur les mêmes immeubles, soit un chalet et un terrain de plus de 20 000 m².

La société a vendu le chalet et remboursé intégralement les deux comptes qui ont été définitivement bouclés dans vos livres. En revanche, au Registre foncier, vous n'avez donné qu'une radiation partielle se limitant au chalet vendu et laissé subsister les inscriptions concernant le terrain.

L'association agricole aurait aujourd'hui besoin d'une somme de 30 000 francs. Vous nous demandez si vous pouvez avancer ce montant « sur les garanties de l'ancien compte courant, en faisant simplement signer un acte récognitif de dette ». En plus de l'hypothèque, il y avait, pour ce crédit, le cautionnement de 5 personnes solvables.

Nous devons, à regret, vous dire que cela n'est pas possible. L'instrumentation de cédules hypothécaires étant quasiment impossible dans votre canton, vous aviez en garantie deux hypothèques simples, qui ne constituent qu'un droit de gage accessoire, dont la durée ne peut en aucun cas excéder celle de la ou des dettes qu'il couvre. Celles-ci sont-elles remboursées, l'hypothèque s'éteint automatiquement, que les inscriptions soient radiées au Registre foncier ou non. Pour le prêt à terme, même lorsqu'il n'y a pas remboursement complet, la garantie hypothécaire diminue graduellement au gré des amortissements

partiels effectués. C'est l'état de fait — ou si vous le voulez, la situation effective du compte — qui est déterminant en l'occurrence.

On aurait pu conserver la valeur de l'acte pour le crédit en compte courant. Il fallait tout simplement assurer la continuité des rapports entre les deux parties. Cela pouvait intervenir de deux manières:

- en laissant figurer sur ce crédit un solde débiteur de quelques francs,
- en continuant à l'exploiter, momentanément sous la forme de compte courant créancier. L'essentiel était de ne pas le boucler de façon définitive.

La situation est identique en ce qui concerne le cautionnement. Même s'il a été donné pour un crédit en compte courant, il n'est plus valable aujourd'hui, puisque le crédit en faveur duquel il a été constitué a été entièrement remboursé. Nous citerons à l'appui la dernière phrase de l'alinéa 2 de l'article 500 du CO:

« Dans tous les cas, le montant dont est tenue la personne physique (lorsqu'elle s'est engagée comme caution - réd. -) diminue au moins dans la même proportion que la dette. »

La dette — ici en compte courant — a été entièrement remboursée, le compte bouclé, puisqu'il ne figure plus dans le bilan de 1970. Les cautions sont automatiquement libérées, même si elles n'ont pas été avisées. Pour la nouvelle avance de 30 000 francs, vous devez donc demander l'instrumentation de nouveaux actes.

Reprise momentanée d'hypothèques par la Caisse centrale

A M. L. P., à M.

Quelque peu gêné aux entournures par le remboursement imprévisible de gros dépôts, à la suite du décès subit d'un client, vous avez lancé un SOS à la Caisse centrale, deux promesses de prêts (crédits de construction) venant à échéance incessamment. La situation ne pouvant être rétablie en quelques mois, la direction vous propose de reprendre une ou deux bonnes hypothèques de premier rang, qui retrouveront le chemin de votre coopérative le jour où l'état de sa liquidité le permettra. Vous trouvez cette solution « pour le moins curieuse » et ajoutez que la « Caisse centrale rafle les bonnes affaires pour nous laisser celles de qualité inférieure ».

Nuance, nuance: nous dirions de rang inférieur. Quant à la qualité, examinons les choses de plus près : lors de la révision de l'an dernier, vous avez déclaré expressément à notre réviseur que toutes les cautions appuyant complémentairement une hypothèque de second rang étaient excellentes et en mesure, au besoin, de remplir leurs engagements sans compromettre leur avenir ou celui de leurs familles. Et vous auriez ajouté — ce qui fait honneur à vos dirigeants — que les valeurs vénales figurant sur vos fiches d'estimation étaient établies avec une extrême prudence, de sorte qu'en cas de réalisation forcée, le produit de la liquidation des immeubles grevés devrait, normalement et dans la plupart des cas, assurer le remboursement des seconds rangs sans qu'il soit nécessaire de faire appel aux cautions. Par ailleurs, un certain nombre de seconds rangs sont garantis par la Coopérative de cautionnement.

A notre humble avis, vos prêts hypothécaires de second rang sont, eux aussi, d'excellente qualité et la « rafle » dont vous parlez n'a pas eu lieu. L'Union suisse a repris de bonnes affaires et vous en avez conservé... d'excellentes. Les bons comptes font les bons amis.

A M. A. N., à V.

Si nous revenons ici sur la lettre que vous nous avez envoyée dernièrement c'est pour prouver, une fois de plus, que nos gérants font bien tout ce qu'ils peuvent afin de satisfaire leurs clients, petits, moyens ou plus grands. Permettez-nous de citer quelques passages de votre communication:

« Une maman est venue avec deux coffrets d'épargne. Dans l'un, son enfant avait sans doute versé un produit que nous n'avons pas pu identifier. Peu importe! L'argent était crasseux, collant... et ne sentait pas bon. J'ai pu le laver à l'eau chaude et à la soude. Mais deux billets de dix francs sont imprégnés de ce produit; ils collent et... sentent. Dois-je les adresser à la Banque Nationale? »

Dans un cas semblable, nous conseillons aux caissiers de joindre ces billets au prochain envoi de fonds à la Caisse centrale, qui les présentera au siège de Saint-Gall de la Banque Nationale Suisse.

Cette petite histoire est particulièrement touchante lorsque l'on connaît la profession de ce caissier, surchargé de besogne. Nous ne saurions la dévoiler sans manquer à l'indispensable discrétion. Il s'est véritablement « fendu en quatre » pour dépanner un petit gars qui aurait tout de même besoin d'un complément d'éducation, une tirelire ne pouvant guère être confondue avec un pot de colle ou un pistolet de maître-peintre.

Personnellement, nous n'aurions pas été aussi loin. Avec notre plus grand sourire,

nous aurions mis les deux billets dans la menotte de notre junior en le priant de demander à Tante Aline de profiter de la prochaine lessive pour procéder à l'indispensable opération de nettoyage. Nous parions une thune que la chaudière n'eût pas manqué d'écume...

- pp -

Hommage à un excellent collaborateur

M. Werner Engeler, chef du service des hypothèques



O temps, suspends ton vol!

doit se dire maintenant chaque matin, au saut du lit, M. Werner Engeler, chef du Service des prêts hypothécaires et des comptes courants aux particuliers pour qui, le 1er mars dernier, sonna l'heure de la douce retraite, après 42 ans et quelques mois d'activité à la tête de l'un des principaux départements de la Caisse centrale.

De solides études commerciales à Saint-Gall, sa ville natale, couronnées par un brillant diplôme, puis un stage dans une grande banque et un séjour en Suisse romande, dans le but de se familiariser avec notre langue, constituèrent les bases de sa formation professionnelle. C'est au Jura qu'il fit la connaissance de celle qui devait devenir la compagne de sa vie, Mlle Fleury, de Delémont, imitant en cela de nombreux compatriotes d'outre-Sarine, imbattables sans doute dans l'art de conter fleurette, puisqu'ils ne manquent presque jamais, lors de leurs séjours dans notre bonne Romandie, de mettre le grappin sur nos meilleures filles.

Le 1er octobre 1929, M. Werner Engeler entrait au service de la Caisse centrale. Il n'y avait pas, à cette époque, de hiérarchie bien déterminée. En effet, en plus du directeur, qui avait l'œil sur tout et sur tous, on y trouvait LE (un seul!) fondé de pouvoir. Dans le service de la comptabilité, c'était bien encore l'époque héroïque de l'employé de banque, timide col blanc, vissé sur un tabouret tournant et grinçant, reportant, à la main, sur

d'immenses feuilles appelées pompeusement « Journal », d'innombrables opérations qu'il fallait, le lendemain, transcrire dans de volumineux grands livres, puis « pointer » - on devait, pour ce travail, être armé d'un crayon particulièrement bien effilé! - à l'aide des pièces comptables, sans oublier la monotone besogne du calcul des intérêts. En fait de mécanisation, ce bureau était doté en plus de la traditionnelle machine à écrire, d'une machine à calculer aux résonances de concasseur. La journée de 8 heures, la semaine de 5 jours et les heures supplémentaires rétribuées étaient des équations à multiples inconnues. Le chef de service Engeler dut, dans les débuts, mettre hardiment la main à la pâte. Plus tard, son temps fut toujours fortement mis à contribution par les vérifications indispensables des « chefs-d'œuvre », livrés par les apprentis de deuxième année confiés à sa garde, qui constituaient le contingent principal de son personnel auxiliaire.

En plus du travail comptable proprement dit, ce service devait liquider la correspondance en rapport avec les prêts hypothécaires, surveiller le paiement des intérêts et des amortissements, avec tout ce que ces quelques mots recèlent d'avis d'échéance, par centaines, puis par milliers, de rappels, de reçus et d'avis comptables.

D'emblée, M. Engeler fut l'homme de la situation, ne reculant pas devant les tâches les plus obscures, se vouant corps et âme à la conduite et à l'organisation d'un département qui se développait à un rythme épous-

touflant. Notre « horrible calligraphie » (dir. Stadelmann dixit!) nous valut l'avantage d'écourter notre passage à la « Compta ». Nous avouons n'avoir pas brillé dans la zone... et M. Engeler ne fut certainement pas toujours enchanté de ce jeune Welsche plus soucieux de plier bagages à 17 h. 30 précises - ce qui à l'époque était tout simplement scandaleux — que d'approfondir les mystères du doit et de l'avoir. Ce petit séjour nous procura cependant l'occasion de voir « Le Grand » en pleine action. Nous l'appelions ainsi, en catimini mais en toute déférence, à cause de sa haute taille et de sa puissante carrure. Avec un calme imperturbable, une politesse exquise, jamais prise en défaut, il accomplissait une tâche inouïe à une cadence prodigieuse. Pour nous, jeunes apprentis aux frisons revêches, M. Engeler était un tout grand Monsieur, genre gentleman de la City de Londres, chapeau melon en moins.

Jour après jour, année après année, avec une fidélité sans faille et un souci de perfectionnement constant, M. Werner Engeler est arrivé au terme d'une carrière professionnelle remarquable, qui ne se renouvellera plus de sitôt.

Fervent et talentueux musicien, membre fondateur de la « Othmarmusik », qui fit plusieurs fois le bonheur des Raiffeisenistes réunis dans la halle de l'Olma, à l'occasion des congrès saint-gallois, il pourra désormais vouer tout son temps, tout son amour, à sa famille, qu'il porta toute sa vie dans son cœur... et à ses violons d'Ingres. En pleine forme encore, jeune de corps et d'esprit, ouvert à tout ce qui se passe dans le petit et le vaste monde, époux chéri, papa et grand-papa tendrement aimé, il a en mains tous les atouts qui doivent lui permettre de jouir d'un troisième âge heureux et béni.

Nous croyons nous faire l'interprète de la direction, du personnel de l'Union et de tous les coopérateurs qui ont bénéficié de ses éminentes qualités en disant publiquement à M. Werner Engeler : MERCI.

Bonne et longue retraite, M. Engeler.

- pp -

Que se passe-t-il? (Petite revue de la presse)

C'est un peu fort de café, cela! (Balzac)

On ne peut plus aujourd'hui jouer un rôle en vue dans la société sans être l'objet, voire la victime, de journalistes en mal de reportages, d'interviews ou de sondages d'opinion. Rançon de la gloire! Celui qui aspire à un poste supérieur ne doit pas avoir l'épiderme trop sensible.

En février dernier, un événement politique d'importance mondiale mit particulièrement en vedette les deux interlocuteurs principaux d'un grand colloque inattendu. Un journal suisse, réputé pour sa bonne tenue et la qualité exceptionnelle de ses collaborateurs, publia à cette occasion deux brefs portraits dont nous reproduisons le passage suivant, réservé au plus démocrate des deux Grands en question :

« M. X. est, malgré les apparences, le contraire d'un homme politique : il n'a ni rondeur, ni charme, ni chaleur humaine. Il s'y entend peu en peinture et en musique, et son héros au cinéma est John Wayne. On ne lui connaît qu'une passion : le football. Bref, apparemment un homme à l'image de millions de... »

On rétorquera que l'objectivité nous obligerait à citer l'article en entier. Nous avouerons franchement qu'après cette définition à la gomme nous avons arrêté là notre lecture...

Malgré tout le respect que nous devons aux « bons » journaux et aux agences de presse internationales, nous trouvons cela un peu fort de café!

On est en droit de se demander si l'auteur de ces lignes connaît aussi bien que sa prose pourrait le laisser croire l'homme dont il ne dresse pas un portrait très flatteur. Jusqu'à preuve du contraire, nous nous permettons de poser ici un grand point d'interrogation. ?

Mais, qu'on se le dise, à Riantmont et partout à la ronde, à la veille de la prochaine assemblée de la « Raiffeisen ». Chaque candidat à une élection ou une réélection devra faire un sérieux examen de conscience avant de se soumettre au verdict de ses pairs.

Il ne suffit plus d'hésiter entre un Picasso et un Gaugin, de se pâmer d'aise devant les gaudrioles de Dick and Doof sur le petit écran, ou de transformer, sur le terrain du FC local, un onze mètres en un goal qui sera applaudi par 133 fanatiques au faciès grimaçant. Il faudra encore être hanté par plusieurs passions au moins (que l'on se gardera de préciser) et être, dans toute l'acception du terme, un Pic de la Mirandole.

Sans quoi, Mesdames et Messieurs, vous ne serez que de pâlottes créatures, bien à l'image des sociétaires qui vous auront choisi pour les représenter et défendre leurs intérêts...

Signe des temps

Une maison d'un canton romand ayant publié une annonce pour engager un grutier et un ingénieur a reçu les offres de 30 ingénieurs et d'un seul grutier. Ce dernier a été payé 2400 francs par mois. L'ingénieur — trié sur le volet — 1800 francs...

Un chef d'entreprise, qui avait dépensé gros pour chercher en vain un commissionnaire, eut l'idée de changer de style. Il demanda un *messager de la direction*. Les candidats se poussèrent au portillon.

Espérons que, lors de la prochaine sortie du personnel, Madame Ingénieur et Madame Grutière ne soient pas voisines de table, à l'heure du marasquin et du pruneau, liqueurs qui poussent — comme on le sait — à la confiance et aux confidences réciproques. Sinon, gare au prochain lundi matin, qui ne chantera guère.

Qu'en dirait le baron de Coubertin?

Donc, le comité d'organisation des Jeux olympiques de Munich a démasqué ses batteries. Le budget des « Jeux jeunes » de 1972 — selon le slogan dans le vent — atteindrait la somme de 1972 (coïncidence ou germanique précision?) millions de marks allemands. Au cours de fr. 1.20, le DM, cela fait plus de 2300 millions de francs Celio.

Les recettes sont évaluées à 1202 millions de marks. Il en résultera une « impasse » de 770 millions de DM (920 millions de nos francs mignons), qui sera couverte par des subventions. C'est tout simple, il suffisait d'y penser. On parle de 375 millions de marks pour l'Etat fédéral allemand, de 187 millions pour le pays de Bavière et de 189 millions pour la ville de Munich. (Laissons de côté les miettes.)

Même si l'on tient compte des valeurs permanentes (installations stables, stades, amélioration du réseau routier, etc.) l'ardoise de cette « impasse » que l'on passe si gentiment au contribuable grand allemand, bavarois et munichois n'en est pas moins très lourde. Mais, il s'agit de sport, rien n'est trop grand, ni trop beau, ni trop cher.

On peut néanmoins se demander s'il valait alors la peine, à Sapporo, de faire tant de chichis pour quelques malheureux billets tombés dans les mains d'un champion.

Revenons aux affaires sérieuses

Le bénéfice net de 1971, d'Alusuisse, de 41,1 millions de francs, contre 52,8 millions en 1970, accuse une diminution de 22 %.

A l'assemblée générale, le conseil d'administration proposera le paiement d'un dividende de 12 % contre 18 % l'année précédente. Le chiffre d'affaires consolidé de 2301 millions de francs en 1970 a été ramené à 2050 millions en 1971.

Le résultat de l'exercice 1971 est très bon encore, certes, mais le fléchissement est évident. Pas question ici de subventions pour couvrir « l'impasse ». Il est vrai que l'aluminium ne saurait fanatiser les foules.

En France: 130 000 fermes disparues en moins de trois ans

(Informations et Documents, Paris, Cahier N° 66)

Sans remonter à un siècle où, après la perte de l'Alsace et de la Lorraine, les statistiques officielles constataient que 51 % des Français vivaient de l'agriculture, force est de constater que la population agricole française ne cesse de décroître. En 1963, on estimait à plus de 7 millions de personnes les effectifs des familles d'exploitants, sans parler de celles des 470 000 salariés des entreprises agricoles.

Aujourd'hui, selon les résultats préliminaires du dernier recensement général de l'agriculture, la population familiale agricole est chiffrée, pour 1970, à 5 864 500 âmes auxquelles il convient d'ajouter 331 000 salariés et leurs familles.

Au début de 1963, on dénombrait 1,9 million de chefs d'exploitation. Ils n'étaient plus, en 1967, que 1 687 000. Et lors du dernier recensement agricole, leur effectif était tombé à 1 556 000. Ainsi en trois ans à peine, quelque 130 000 exploitations ont disparu. En fait, le mouvement de concentration des terres, dont on avait constaté l'accélération de 1963 à 1967, par rapport à la période des huit années antérieures, s'est poursuivi sur sa lancée. Et il s'est traduit par une diminution de 2,7 % en moyenne annuelle du nombre des fermes.

- pp -

Les Suisses: champions du monde de l'épargne

(cb) Les sportifs suisses se sont magnifiquement battus à Sapporo et sont rentrés au pays avec une riche moisson de médailles. La Suisse a encore réalisé une autre grande performance, qui n'est certes pas si spectaculaire, mais qui ne revêt pas moins d'importance pour notre pays. D'après une enquête de l'Institut international des caisses d'épargne à Genève, le Suisse est l'épargnant le plus zélé du monde. Le montant de l'épargne par tête d'habitant atteint en Suisse 2446 dollars. Suivent à quelque distance les Etats-Unis avec 2268 dollars, puis la Suède avec 1994, le Canada avec 1607, le Japon avec 1343, la Belgique avec 1096, le Danemark avec 1067, la Norvège avec 1020, la République fédérale d'Allemagne avec 970 et le Luxembourg avec 941 dollars par tête d'habitant. On trouve en vingtième et dernière position des pays examinés l'Irlande avec seulement 164 dollars d'épargne par habitant.

Le goût de l'épargne est également un excellent certificat pour le peuple suisse. Le fort accroissement de l'épargne bancaire est d'abord le fait du développement économique réjouissant de notre pays et d'une large répartition des richesses. Si le produit national brut a, en 1971, d'après une estimation de la Commission de recherches économiques, franchi pour la première fois la limite des cent milliards — 1970: 88,85 milliards de francs — on est en droit d'admettre que toutes les couches de la population ont tiré profit dans une mesure plus ou moins large de cette progression. Calculé par tête d'habitant, ce produit représente un montant d'environ 16 000 francs.

L'augmentation constante de l'épargne bancaire peut également être interprétée comme l'expression de la confiance dont jouissent nos banques suisses dans toutes les couches de la population. A la fin de 1970, 43,7 milliards de francs environ étaient déposés sur 10,5 millions de livrets d'épargne, de dépôt et de placement, alors que 20,7 autres milliards étaient à la même date investis en obligations de caisse des banques. La progression continuelle de l'épargne bancaire, qui équivaut pratiquement à une renonciation à consommer, contribue essentiellement à diminuer l'excès de la demande et à combattre ainsi efficacement l'affaiblissement du pouvoir d'achat.

Nouvelles des Caisses affiliées

Nous ne publions cette fois-ci que le compte rendu de la Caisse de Saint-Légier, « victime » du coup de ciseau qui nous fut imposé le mois dernier par la mise en pages.

En ce qui concerne les quelque 25 communiqués que nous avions l'intention de faire paraître dans le présent numéro, nous sommes dans l'obligation de les renvoyer au mois prochain.

Ce petit décalage ne nuira pas à l'actualité des communications faites et ne parviendra pas à ternir les beaux résultats enregistrés l'an dernier par les Caisses concernées.

Les communications et les articles concernant Bâle et le Congrès ont été plus nombreux que prévu. Nous ne voulons pas décevoir les personnes qui nous ont spontanément prêté leur concours.

Nous savons que nos lecteurs et nos correspondants occasionnels feront preuve de compréhension en l'occurrence. Nous les en remercions sincèrement. -pp-



VAUD

Jeudi soir, 2 mars, s'est tenue, en la salle du conseil communal, la 26e assemblée de notre Caisse de crédit mutuel sous la présidence de M. Pierre Rivier.

Après avoir salué les nombreux membres qui s'étaient déplacés, le président releva la présence



J. A. 1000 Lausanne 1

de M. Jean Morier, municipal, représentant les autorités. La Caisse comptait, au 31 décembre dernier, 131 sociétaires. Le président évoqua ensuite les noms de trois coopérateurs, décédés l'an dernier, soit MM. Martin Wanner, Louis Vaudroz et Lucien Joly auxquels il associa M. William Béguin, décédé récemment. Debout, l'assemblée honora leur mémoire.

M. Rivier donna connaissance de son rapport très complet, comprenant de judicieuses remarques relatives à la vie tant politique qu'économique du pays et démontrant, preuves à l'appui, que nous sommes encore des privilégiés en dépit des quelques légers nuages surgissant à l'horizon.

M. Albert Chabloz, caissier, commenta les comptes de 1971. La Caisse de Saint-Légier se porte on ne peut mieux... Le total des dépôts dépasse largement le million. Le roulement a été de 5 339 027 fr. 84. Le fonds de réserve atteint quelque 78 000 francs et le bénéfice de l'exercice, le plus élevé depuis la fondation de la Caisse, plafonne aux alentours de 9000 francs. M. Chabloz clôtura son exposé en lançant un vibrant appel en faveur de l'épargne. L'épargne, dit l'orateur, concrétisera toujours l'être d'élite animé du désir de pourvoir à ses besoins par lui-même sans être obligé de s'en re-

mettre au bon vouloir de tiers ou de la communauté s'il survient un coup dur...

Le président du conseil de surveillance, M. Jean-Pierre Chavannes, après de vifs remerciements au caissier ainsi qu'aux membres du comité de direction, fit accepter les comptes de 1971 par l'assemblée sans aucune difficulté.

Par acclamation et avec force applaudissements, M. P. Rivier est réélu pour quatre ans à la présidence du comité de direction. MM. Marc de Joffrey et Gabriel Ruchet sont également réélus au comité pour la même période, tandis que MM. André Dupraz et Jean-Pierre Chavannes le sont au conseil de surveillance.

M. Jean Morier apporta le salut des autorités communales, souligant combien celles-ci sont heureuses de constater la vitalité et l'esprit d'entr'aide qui sont à la base de la Caisse Raiffeisen de Saint-Légier.

Après les diverses délibérations, M. Armand Badan, instituteur retraité, captiva l'auditoire en évoquant, à l'aide de splendides clichés en couleurs, le merveilleux voyage qu'il a eu la joie de faire en Egypte tout récemment.

Vivement applaudi, M. Badan fut remercié, comme il se devait, par le président. Puis ce fut, acte final toujours apprécié, le traditionnel verre de l'amitié.

G. R.

Derniers échos du concours international «Rendez-vous Munich 72»

(Voir encore le numéro de mars du « Messager ».)

Voici la liste des gagnants du dernier tirage, à l'échelon international, qui a eu lieu à Munich.

Rappelons qu'il y avait trois groupes de participants pour les concurrents de langue allemande et deux groupes pour ceux de langue française.

Premier groupe. Prix : séjour à Munich durant les Jeux olympiques

Daniela Seglias, Bahnhofstrasse 53, 8957 Spreitenbach AG (1960*) * Entre parenthèses, l'année de naissance des uréats.

Deuxième groupe. Prix : un atlas universel

Caroline Blaser, Vicehubel 344, 4522 Rüttenen BE (1963)
Urs Boschung, Schneidersmatt, 3184 Wünnewil FR (1958)
Rita Gottsponer, 3931 Visperterminen VS (1965)
Silvia Meyer, Grabenstrasse 15 b, 8455 Rüdlingen SH (1961)
Isabella Paniz, Hasenacker 85, 8708 Männedorf ZH (1957)
Monique Membrez, 2852 Courtételle JB (1960)
Esther Schneuwly, Dietisberg, 3184 Wünnewil FR (1958)

Troisième groupe. Prix : un beau livre « L'Araignée blanche » (relatant les péripéties de la première ascension de la paroi nord de l'Eiger)

Rosemarie Chappuis, Poste, 1099 Villars-Mendraz (1959) Norbert Decurtins, Graras 66, 7166 Trun GR (1957) Roland Flückiger, Schachenstr. 41, 5013 Niedergösgen SO (1958) Doris Häusermann, Dintikonerstrasse, 5600 Ammerswil AG (1959) Roger Huber, Oberdorf 95, 5506 Mägenwil AG (1957) Franz Klafsky, Bäckerstrasse 10, 5012 Schönenwerd SO (1960) Iean-Yves Paratte. 2724 Les Breuleux JB (1964) Luigi Piani, Höhe 866, 5742 Kölliken AG (1955) Nicolas Wenger, 2063 Saules NE (1964) Bernadette Zimmermann, Sägestrasse, 3931 Visperterminen VS (1960)

Le secrétariat de l'Union.

VACANCES - REPOS - GRAND AIR

Vue panoramique sur les Alpes Sports d'hiver et d'été Nombreuses promenades à pied Ambiance familiale - Chambres tout confort - Culsine par chef

VILLA NOTRE DAME

3962 Montana (VS). Tél. (027) 7 34 17 Ouvert toute l'année - Alt. 1500 m.

Tabacs

+ cigares le kg.

Tabac populaire 9.10

« Bureglück » 10.10

« Bureglück » 10.10 « Montagnard » 11.70 100 Brissagos 28.— 200 Habana 19.70 Retour en cas de non-convenance.

Von Arx - Tabacs 5013 Niedergösgen (Soleure) Tél. (064) 41 19 85